



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 mars 2022  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*\*

### Projet de budget-programme pour 2023

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2023

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 12

#### Commerce et développement

#### Programme 10

#### Commerce et développement

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021***. . . . .	4
Orientations générales. . . . .	4
Programme de travail . . . . .	13
Sous-programme 1, Mondialisation, interdépendance et développement . . . . .	13
Sous-programme 2, Investissement et entreprises . . . . .	20
Sous-programme 3, Commerce international et produits de base. . . . .	28
Sous-programme 4, Technologie et logistique . . . . .	37
Sous-programme 5, Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux . . . . .	46

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 juin 2022).

\*\* [A/77/50](#).

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



---

B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023****	54
	Vue d'ensemble	54
	Organes directeurs	61
	Direction exécutive et administration	63
	Programme de travail	66
	Sous-programme 1, Mondialisation, interdépendance et développement	66
	Sous-programme 2, Investissement et entreprises	68
	Sous-programme 3, Commerce international et produits de base	69
	Sous-programme 4, Technologie et logistique	71
	Sous-programme 5, Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	72
	Appui au programme	74
	Annexes	
	I. Organigramme et répartition des postes pour 2023	76
	II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	79

---

\*\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

---

## Avant-propos

Le projet de plan-programme de la CNUCED pour 2023 est différent de tous les autres pour trois raisons : parce qu'il nous faut agir vite, puisque nous sommes sur des trajectoires de relèvement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) divergentes, qui peuvent faire perdre une autre décennie à un grand nombre de pays en développement ; parce que ce projet de plan-programme s'inscrit dans le prolongement de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont le document final audacieux – le Pacte de Bridgetown – renforce le mandat de la CNUCED et lui demande de faire œuvre de pionnier ; et, enfin, parce qu'il s'agit de mon premier projet de plan-programme en ma qualité de Secrétaire générale de la CNUCED, et que je me suis fait la promesse d'exercer cette fonction en lui apportant une vision, un souffle et un sens nouveaux.

Il s'agit donc d'un document ambitieux, dans lequel est décrite la façon dont la CNUCED s'emploie, dans toutes ses divisions, à revitaliser les trois piliers de ses travaux afin d'appuyer la concrétisation de la vision post-COVID-19 de ses États membres, à savoir celle d'un monde prêt à relever le défi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plus résilient face aux futures crises.

Pour ce faire, il sera nécessaire que la CNUCED, en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, travaille en coordination encore plus étroite et renforce sa coopération transversale avec les entités des Nations Unies. Au titre du Pacte de Bridgetown, elle doit également appréhender les questions de genre, le respect de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques dans un cadre intégré et selon une nouvelle perspective de développement.

En m'attaquant aux problèmes existants sous de nouveaux angles et aux nouvelles difficultés à l'aide d'outils qui ont fait leurs preuves, je dirigerai l'action de la CNUCED, convaincue que le plus important reste à faire. Et l'action que nous mènerons collectivement sera déterminante à cet égard.

La Secrétaire générale de la CNUCED  
(Signé) Rebeca **Grynsan**

## **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 12.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables, résilients et inclusifs. Cette tâche est aujourd'hui plus cruciale que jamais, au vu des effets très régressifs de la crise liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, comme cela a été souligné dans le Pacte de Bridgetown – document final de la quinzième session quadriennale de la CNUCED. Au titre du Pacte, il est demandé à la CNUCED de contribuer à coordonner le dialogue international sur la riposte à la COVID-19 et les mesures de relèvement afin de lutter contre les répercussions négatives de la pandémie sur l'économie et le commerce mondiaux, d'aider les pays en développement à transformer leurs économies en les diversifiant et en les rendant plus durables et plus résilientes, de transformer les modes de financement du développement et de renforcer le multilatéralisme. Il lui est également demandé d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux pays d'Afrique, aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables et aux pays en proie à des conflits ou sortant de conflits, tout en tenant compte des difficultés des pays à revenu intermédiaire et des pays en transition sur le plan économique. Le rôle que la CNUCED joue en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré des questions de commerce et de développement, ainsi que des questions interdépendantes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable est également réaffirmé dans le Pacte. Face à un ensemble de problèmes mondiaux complexes (par exemple, l'aggravation des inégalités et des facteurs de vulnérabilité, notamment les niveaux d'endettement élevés ; l'accélération des changements climatiques et la dégradation de l'environnement ; le creusement du fossé numérique), la CNUCED aidera les pays à construire un monde plus juste, plus équitable, résilient, inclusif, impartial et durable – un monde de prospérité partagée. Elle prendra en compte un certain nombre des problèmes sous-jacents les plus importants, tout particulièrement le respect des droits humains, notamment l'égalité des genres.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2023**

- 12.2 La pandémie de COVID-19 a durement touché les travaux de la CNUCED. Comme il est proposé dans le Pacte de Bridgetown, de manière à atteindre l'objectif d'un relèvement mondial inclusif à l'issue de la pandémie, la CNUCED revitalise ses travaux autour de trois piliers interdépendants : a) elle mène des travaux de recherche et des analyses de grande qualité fondés sur des données factuelles qui orientent les politiques nationales, régionales et internationales, dans le but de faciliter l'instauration d'un développement inclusif, durable et axé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté ; b) elle fournit une coopération technique aux pays en développement sur la base de cette analyse ; c) elle réunit les États membres dans ses organes intergouvernementaux afin de dégager un consensus sur les politiques qui aident les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique et à régler les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.
- 12.3 Tout en prenant en compte les besoins et les priorités des pays en développement, la CNUCED continuera de s'occuper des questions interdépendantes qui sont d'une importance cruciale pour tous les pays s'agissant de parvenir à une croissance et à un développement durables et équitables. Elle doit pour ce faire veiller à exécuter l'ensemble de ses sous-programmes dans une perspective d'enrichissement mutuel et de coopération et poursuivre ses travaux sur les questions ayant trait à la coopération Sud-Sud, à la coopération triangulaire et à l'intégration régionale, notamment en

promouvant le dialogue entre toutes les parties prenantes et les institutions concernées afin de renforcer et d'échanger les pratiques exemplaires et les données d'expérience, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

- 12.4 Conformément au mandat qui est le sien dans les domaines étroitement liés du commerce et du développement durable, la CNUCED appuiera la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des cibles pertinentes des objectifs de développement durable. Elle est chargée de huit indicateurs relatifs aux objectifs au niveau mondial et appuie le suivi et la réalisation d'un large éventail d'objectifs ; ses contributions concernent principalement les objectifs 8, 9, 10 et 17, mais elle contribue également aux objectifs 2, 5, 12, 14, 15 et 16. Elle continuera d'appuyer les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Les activités que mène la CNUCED correspondent également aux perspectives définies dans d'autres programmes pertinents.
- 12.5 Parallèlement aux programmes mondiaux, la CNUCED s'attachera en particulier à assurer la mise en œuvre des mandats qui ont été reconfirmés et renforcés lors de la quinzième session de la Conférence, tenue en 2021, et qui sont exposés dans le Pacte de Bridgetown. Quatre transformations majeures, énoncées dans le document, sont nécessaires pour prendre la voie d'un monde plus résilient, plus inclusif et plus durable : transformer les économies par la diversification ; transformer l'économie pour la rendre plus durable et plus résiliente ; transformer les modes de financement du développement ; transformer le multilatéralisme.
- 12.6 Pour favoriser un monde de prospérité partagée, la CNUCED appuiera la mise en place d'un nouveau traitement intégré de l'économie du développement, qui intègre plus complètement l'inclusion, les changements climatiques et l'environnement dans un nouveau cadre commercial, financier et politique mondial, comme cela est également souligné dans le Pacte de Bridgetown.
- 12.7 Pour aider ses États membres et promouvoir la transformation structurelle, comme le demande le Pacte de Bridgetown, la CNUCED continuera de fournir des informations et des indicateurs statistiques fiables dans les domaines du commerce et du développement. Afin d'assurer une meilleure coordination du développement des capacités statistiques au niveau institutionnel, d'appuyer la mise en œuvre des quatre transformations énoncées dans le Pacte et de catalyser l'aide apportée aux États membres pour atteindre les objectifs de développement durable, la CNUCED propose un service transversal qui créera des synergies et assurera les contrôles de la qualité.
- 12.8 Comme cela est demandé dans le Pacte de Bridgetown, la CNUCED continuera, par l'intermédiaire de la coopération technique, d'aider les pays à relever les défis exacerbés ou révélés par la pandémie de COVID-19 et à renforcer leur capacité de résistance aux futurs chocs économiques par le développement des capacités productives, à développer la capacité des gouvernements à formuler et à mettre en œuvre des politiques dans les domaines du financement du développement, de l'investissement, du commerce international, de la science et de la technologie et de la logistique, et à appuyer le développement durable.
- 12.9 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons l'intégration de l'analyse des difficultés engendrées par la COVID-19 et du relèvement économique dans la programmation de la CNUCED ; l'aménagement des méthodes de prestation de services par une utilisation plus large de l'informatique (par exemple, formation en ligne, réunions en ligne ou réunions hybrides et utilisation de plateformes électroniques telles que la Plateforme des politiques d'investissement) ; l'adaptation de la coopération technique et du renforcement des capacités techniques aux nouveaux besoins et aux priorités des pays [par exemple, fourniture d'outils électroniques de la CNUCED aux États membres pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 (voir le sous-programme 2)]. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification

apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

- 12.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CNUCED continuera d'allier son savoir-faire à la présence et à la portée des entités partenaires dans les pays. Elle demeure activement associée à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et collabore avec les bureaux des coordonnateurs résidents, évalue les projets du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et soutient les cadres de financement nationaux intégrés. Elle continuera de participer à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle continuera également d'appuyer activement les travaux des organisations régionales, telles que le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin d'avoir accès au plein potentiel de l'intégration régionale. En outre, la CNUCED continue de favoriser la formation de partenariats avec des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des établissements universitaires et des entités du secteur privé, notamment en réunissant un large éventail d'entités du secteur privé dans le cadre de son forum mondial de l'investissement. Elle continuera en outre de renforcer ses mécanismes de partenariat avec le secteur privé en affinant ses lignes directrices en matière de diligence raisonnable, s'inspirant pour ce faire de la nouvelle stratégie et des enseignements tirés du Pacte mondial des Nations Unies.
- 12.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CNUCED participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses organes subsidiaires. Comptant parmi les cinq principaux acteurs institutionnels du suivi du financement du développement, elle dirige le dialogue interinstitutions sur le suivi des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs dans le cadre du mécanisme de suivi des engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, et sur l'exécution des obligations à cet égard, en accordant une attention particulière aux aspects touchant le commerce, le financement, l'investissement et la technologie. En outre, elle participe aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et continue de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer l'unité des activités opérationnelles au niveau des pays. En tant que membre de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et en sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, elle continuera d'appuyer la mise en œuvre des dispositions du Programme 2030 relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, notamment le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. La CNUCED fait également toujours partie du comité directeur du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action socioéconomique face à la pandémie de COVID-19.
- 12.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Des informations et données économiques et financières à jour et exactes continuent d'être disponibles au niveau des pays et des régions, et la coopération avec les entités concernées par la production de statistiques se poursuit ;
  - b) Des ressources extrabudgétaires continuent d'être disponibles pour financer les programmes de coopération technique, et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités nécessaires à l'adoption et à l'application de politiques et stratégies ;
  - c) Il existe une volonté politique de parvenir à un consensus lors des réunions intergouvernementales ;
  - d) Des documents concertés sont adoptés à la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
  - e) Des documents concertés sont adoptés à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

- 12.13 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra, et conformément au Pacte de Bridgetown. Elle s'engage à prendre en compte de manière intégrée et transversale les questions de genre dans le commerce et le développement. Elle continuera de renforcer la capacité des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et à créer des institutions, des cadres ou des mécanismes qui soutiennent l'autonomisation économique des femmes, leur sécurité économique et leurs droits, et améliorent leurs compétences et leurs possibilités économiques et numériques. Elle continuera également d'analyser les conséquences de la pandémie de COVID-19 et d'autres phénomènes pour les personnes de chaque sexe, et de préconiser une solution tenant compte des questions de genre. Elle poursuivra ses travaux novateurs sur le commerce et les statistiques ventilées par sexe et sur la mesure des effets du commerce pour les femmes et pour les hommes.
- 12.14 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève, la CNUCED continuera d'agir en faveur de l'inclusion du handicap dans ses programmes et ses activités opérationnelles. Par exemple, elle veillera à ce que tous les locaux et installations de conférence soient accessibles aux personnes handicapées.

## Exécution du programme en 2021

### Conséquences de la pandémie

- 12.15 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur le processus de négociation du Pacte de Bridgetown. À la suite de deux reports de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en raison de l'incertitude créée par la pandémie, la Conférence s'est tenue virtuellement en octobre 2021. Deux studios – un à Bridgetown et un à Genève – ont permis de porter à leur maximum la visibilité du pays hôte et la participation des membres, et d'intégrer des éléments hybrides, à savoir la participation en personne du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, des bureaux d'antenne ont été mis à la disposition de 24 pays les moins avancés, depuis lesquels les parties prenantes dont la desserte était insuffisante pouvaient participer à la Conférence. À l'opposé, la Semaine du commerce électronique en Asie, qui devait se tenir à Abou Dhabi, a été initialement reportée à octobre 2021, mais finalement annulée.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 12.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale	68/219	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
66/288	L'avenir que nous voulons		
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	76/192	Système financier international et développement
72/234	Participation des femmes au développement	76/198	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	76/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
73/241	Migrations internationales et développement	76/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement	76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	76/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	76/218	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
76/190	Commerce international et développement	76/221	Coopération Sud-Sud
76/191	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2021/28	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2021/29	Science, technologie et innovation au service du développement
		2021/30	Les technologies libres au service du développement durable

*Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session	TD/519/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session : le Maafikiano de Nairobi
TD/500/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha	TD/541/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quinzième session : le Pacte de Bridgetown

**Sous-programme 1**  
**Mondialisation, interdépendance et développement***Résolutions de l'Assemblée générale*

66/188	Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes	74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
72/227	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	75/20	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
		75/225	Vers un nouvel ordre économique international
		76/126	Assistance au peuple palestinien

76/193	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	76/196	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
--------	---	--------	---

**Sous-programme 2  
Investissement et entreprises**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable	76/197	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
--------	---	--------	--

**Sous-programme 3  
Commerce international et produits de base**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

35/63	Pratiques commerciales restrictives	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
70/186	Protection du consommateur		
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		
74/7	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique	76/194	Produits de base
74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021		

**Sous-programme 4  
Technologie et logistique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable		
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	75/316	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	76/189	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable

*Résolutions du Conseil économique et social*

2015/26	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2020/12	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
		2020/13	Science, technologie et innovation au service du développement

**Sous-programme 5**  
**Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
69/217	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	76/216	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

*Résolutions du Conseil économique et social*

2017/29	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session
2018/27	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session		

**Produits**

12.17 On trouvera dans le tableau 12.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 12.1

**Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
1. Documents de séance établis pour le Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
2. Rapports sur la suite donnée aux décisions et recommandations des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED	1	1	1	1
3. Rapports sur les questions appelant des décisions du Conseil du commerce et du développement dans le cadre de la suite donnée aux décisions et recommandations de la quinzième session de la Conférence	1	1	1	1

## Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
4. Documents de séance ou de travail établis pour le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	4	4	4	4
5. Évaluations externes des programmes et projets de la CNUCED : aperçu général	1	1	1	1
6. Rapport sur l'évaluation externe d'un sous-programme de la CNUCED	1	1	1	1
7. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>104</b>	<b>111</b>	<b>107</b>	<b>107</b>
Réunions ou séances :				
8. Conseil du commerce et du développement : sessions annuelles, sessions extraordinaires et réunions directives du Conseil et de ses organes subsidiaires	92	94	92	92
9. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	12	14	12	12
10. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	–	1	1	1
11. Cinquième Commission	–	1	1	1
12. Comité du programme et de la coordination	–	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>9</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
13. Séminaires sur des sujets qui seront déterminés par la Secrétaire générale de la CNUCED, en consultation avec les États membres (par exemple, des débats d'experts ad hoc)	3	3	3	3
14. Séminaires, notamment des colloques publics, avec des représentants de la société civile et des États membres, organisés aux fins de la création et du transfert de connaissances en rapport avec le programme de travail de la CNUCED, sous réserve d'un examen plus approfondi et d'une décision du Conseil du commerce et du développement	1	1	2	2
15. Séminaire sur les questions d'actualité en matière de commerce et de développement (conférence Raúl Prebisch)	1	1	1	1
16. Séminaire sur les questions d'actualité en matière de commerce international et de développement, comme, par exemple, des dialogues multipartites	1	1	1	1
17. Séminaires avec des conseillers spéciaux et des agents de promotion de la CNUCED	1	2	2	2
18. Séminaire sur la coordination des stratégies nationales de développement axées sur le développement durable (réunion du Cabinet)	1	–	1	1
19. Ateliers avec la société civile et les jeunes, notamment manifestations et débats en ligne à des fins d'établissement d'échanges	1	14	14	14
<b>Activités ou documentation techniques<sup>a</sup></b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
20. Documents d'orientation sur des questions touchant le commerce et le développement	1	–	1	1
21. Rapports sur les évaluations des projets menés au titre du Compte de l'ONU pour le développement et sur les évaluations externes requises par les accords relatifs aux contributions	8	7	8	7

### C. Activités de fond

**Bases de données et supports numériques** : base de données de la CNUCED concernant la société civile, alertes électroniques de la CNUCED à l'intention de la société civile et Réseau des jeunes de la CNUCED.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : documents de la série « La CNUCED en bref » ; programmes d'information ; manifestations spéciales ; supports pour l'information à l'échelle régionale ; dossiers de presse, réunions d'information avec les médias et prospectus de promotion des publications phares ; bulletins d'information et articles d'opinion ; supports d'information sur la CNUCED, notamment brochures et affiches ; séances d'information spécifiques organisées dans les locaux de la CNUCED et, sur demande, ailleurs ou en ligne, à l'intention d'élèves, de représentants, d'universitaires et de jeunes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences de presse, communiqués de presse et notes d'information.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web de la CNUCED et contenus des médias sociaux, notamment podcasts et blogs sur les réunions, les manifestations et les publications de la CNUCED, dont les documents d'information.

<sup>a</sup> Les articles d'opinion de la Secrétaire générale, qui étaient inclus dans les activités ou documents techniques, sont à présent inclus dans la section Activités de communication.

**Activités d'évaluation**

12.18 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :

- a) Évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ;
- b) Évaluations indépendantes de projets menées à bien par la CNUCED :
  - i) Évaluation groupée de l'appui de la CNUCED au renforcement des capacités dans les domaines du commerce et des questions de genre (formation en ligne) ;
  - ii) Programme d'appui à la Zone de libre-échange continentale africaine visant à éliminer les obstacles non tarifaires, à renforcer la transparence de la réglementation et à promouvoir la diversification industrielle ;
  - iii) Transparence de la réglementation et de la facilitation du commerce dans l'Accord élargi du Pacifique pour un renforcement des relations économiques ;
  - iv) Amélioration de la valeur ajoutée des sous-produits du coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe ;
  - v) Politiques de développement aux fins de la croissance économique durable en Afrique australe ;
  - vi) Indices de comparaison des capacités productives pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dans les pays en développement sans littoral.

12.19 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements tirés des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, comme suite à une recommandation formulée à l'issue de l'évaluation d'un projet mis en œuvre conjointement par des équipes dans le cadre des sous-programmes 2, 3 et 4, dans laquelle il était demandé que la prise en compte des questions de genre soit renforcée dans les domaines de travail pertinents, la CNUCED a réalisé une analyse de fond de la prise en compte des questions de genre et de l'incidence des mesures ou des obstacles non tarifaires. Les résultats serviront de fil directeur à la prochaine phase de ces travaux, qui s'attacheront activement à traiter trois aspects de l'égalité des genres : l'accès à la formation, l'accès à l'information et l'accès aux mécanismes de recours. En ce qui concerne la recommandation visant à renforcer et à systématiser les relations avec les équipes de pays des Nations Unies, formulée à l'issue d'une évaluation des travaux de la CNUCED consistant à élaborer l'indice des capacités productives dans le cadre du sous-programme 5, la CNUCED a déjà fait œuvre

de collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents afin d'organiser des ateliers sur l'indice dans les pays participants, mais elle s'efforcera d'étendre cette coopération à l'étape de l'analyse des données, en faisant participer davantage les économistes des bureaux à l'évaluation des écarts entre les capacités productives nationales. La CNUCED intensifie ses rapports avec les bureaux des coordonnateurs résidents en mettant en avant son savoir-faire dans le cadre de séminaires et dans des communications avec les coordonnateurs résidents et en participant plus activement au Réseau des économistes des Nations Unies dont plusieurs économistes des bureaux de pays font partie. En ce qui concerne l'évaluation des travaux relatifs aux politiques de développement aux fins de la croissance économique durable en Afrique australe dans le cadre du sous-programme 1, il a été recommandé à la CNUCED de trouver un moyen de cultiver une relation plus forte avec les principales parties prenantes dans les phases de conception ou de lancement des projets, afin de garantir que les mesures incitatives et l'appropriation des projets soient établies dès le début. À cet égard, la CNUCED étudiera les moyens de mieux nouer le dialogue avec des institutions partenaires clés ayant une présence nationale et pouvant appuyer la pérennité des résultats des projets au niveau national après qu'elle les a menés à bien.

- 12.20 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED : investissement et entreprises ;
  - b) Évaluation indépendante du sous-programme 3 de la CNUCED : commerce international et produits de base (sera présentée en 2024) ;
  - c) Six évaluations indépendantes de projets couvrant divers sous-programmes ayant été menés à terme.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1 Mondialisation, interdépendance et développement**

#### **Objectif**

- 12.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement durable et inclusif, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour toutes et pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, et de progresser sur la voie d'une solution durable au problème de la dette des pays en développement ainsi que de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée, mais non remplacée, par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

#### **Stratégie**

- 12.22 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) recenser les besoins et les mesures découlant de l'interdépendance du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et des politiques macroéconomiques, compte tenu de l'incidence de ces éléments sur le développement, et on organisera des activités autour des trois piliers de l'action de la CNUCED, visés au paragraphe 12.2 ci-dessus ;
  - b) encadrer l'action que mènent les pays en développement pour établir des stratégies de développement et des options et recommandations politiques pratiques à tous les niveaux, notamment en proposant une assistance technique, des formations et en diffusant les meilleures pratiques ;

- c) fournir des statistiques actualisées et aider les pays en développement à développer leurs systèmes statistiques nationaux au moyen d'une assistance technique et de programmes de renforcement des capacités ;
- d) favoriser une coopération à tous les niveaux en ce qui concerne les interactions entre des stratégies de financement du développement efficaces, la soutenabilité de la dette et une gestion rigoureuse de la dette, conformément au mandat de la CNUCED, et en complétant le travail effectué par d'autres parties prenantes concernées ;
- e) mettre l'accent sur les obstacles à la soutenabilité de la dette des pays en développement à court et à long terme et sur la mobilisation de ressources financières durables aux niveaux national et international aux fins du développement, ce qui aidera les États membres à progresser en ce qui concerne les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 16 et 17 ;
- f) faire des recherches et des analyses sur les tendances et les perspectives d'une coopération et d'une intégration plus étroites entre les pays en développement ;
- g) fournir une assistance technique et mener des travaux de recherche et d'analyse pour soutenir le peuple palestinien, conformément au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown et pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/20 sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et sa résolution 76/126 sur l'assistance au peuple palestinien ;
- h) analyser les moyens par lesquels la coopération Sud-Sud peut améliorer l'efficacité du développement, contribuer au relèvement après la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience des pays en développement ;
- i) analyser la relation entre commerce et développement, d'une part, et environnement, d'autre part, et proposer des politiques de développement durable relevant du mandat de la CNUCED, étant donné que, comme cela est dit au paragraphe 75 du Pacte de Bridgetown, dans la situation climatique actuelle, transformer l'économie pour la rendre plus durable suppose de renforcer la capacité des pays et des économies à s'adapter à des températures plus élevées, ce qui nécessite de mieux comprendre quels seront les effets du réchauffement de la planète sur le commerce et le développement.

12.23 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La cohérence entre les règles, pratiques et mécanismes économiques internationaux et les politiques et stratégies de développement nationales sera mieux comprise ;
- b) Les liens entre les politiques relatives à l'économie et au développement et la prise de décisions seront resserrés, et la compilation et la diffusion des statistiques officielles des États membres seront améliorées ;
- c) Les capacités nationales de gestion de la dette seront renforcées ;
- d) Les pays en développement auront une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et seront mieux outillés pour faire des choix stratégiques qui favorisent un développement inclusif et durable ;
- e) Les problèmes liés à la dette et la soutenabilité de la dette seront mieux compris au niveau international ;
- f) Les difficultés créées par les changements climatiques, du point de vue du commerce et du développement, et le type d'appui et de mesures nécessaires seront mieux compris, à tous les niveaux.

## Exécution du programme en 2021

### Promotion de projets de politique visant à renforcer la transformation structurelle des pays en développement sur la voie du développement durable et d'une économie résiliente

- 12.24 Dans l'édition 2021 du *Rapport sur le commerce et le développement*, intitulée *From Recovery to Resilience: the Development Dimension* (De la reprise à la résilience : la dimension du développement) et publiée avant la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il est préconisé de mettre en œuvre, dans le cadre du sous-programme, des moyens efficaces de soutenir la croissance et de promouvoir la transformation structurelle par l'intermédiaire d'une action internationale et nationale visant à promouvoir les capacités productives et l'investissement et à renforcer les infrastructures physiques et sociales. Non seulement les pays en développement sont plus exposés aux chocs environnementaux, mais aussi ils sont en proie à un état d'urgence économique plus permanent en raison des effets des changements climatiques. Afin de faire progresser à la fois les programmes de développement et les programmes de protection de l'environnement des pays en développement, la CNUCED a demandé aux pays avant la vingt-sixième Conférence des Parties d'augmenter le financement qu'ils leur octroient pour qu'ils s'adaptent à l'aggravation des effets des changements climatiques et d'honorer l'annonce de contribution volontaire de 100 milliards de dollars par an au Fonds vert pour le climat qui avait été faite. Dans son rapport, la CNUCED a recommandé de mettre en œuvre des réformes précises, notamment en ce qui concerne les engagements en matière d'aide publique au développement, l'allègement et la restructuration de la dette des pays en développement, le renforcement de la disponibilité du capital pour les banques multilatérales de développement et les marchés des obligations vertes (voir [A/75/269](#)) pour aider à lever des financements à long terme. Dans le document final de la vingt-sixième Conférence des Parties, il a été constaté que peu de progrès avaient été faits s'agissant d'attirer des fonds supplémentaires aux fins du financement de l'action climatique et indiqué que les États membres s'engageaient à nouveau à accélérer ces flux.
- 12.25 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.2).

Tableau 12.2  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Les États Membres reçoivent un appui pour mieux comprendre les déséquilibres de l'économie mondiale par l'intermédiaire des travaux d'analyse réalisés par la CNUCED	Les États Membres font progresser la réflexion relative aux questions de financement du développement en contribuant à la mise en œuvre de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, menée par le Canada et la Jamaïque, et au lancement du Schéma directeur des Nations Unies en matière de recherche pour le redressement post-pandémique, avec l'appui des travaux d'analyse réalisés par la CNUCED	Les États Membres participent à un débat international sur l'attribution supplémentaire de droits de tirage spéciaux, avec l'appui des travaux d'analyse réalisés par la CNUCED

## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : amélioration de la politique industrielle et promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique australe

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 12.26 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les gouvernements demandent davantage au secteur privé de participer aux débats concernant la politique économique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le renforcement des capacités de Maurice, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie à élaborer une politique industrielle et l'expansion des activités transfrontières des entreprises de la région.
- 12.27 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.3).

Tableau 12.3  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Des propositions relatives à l'établissement d'une politique industrielle régionale sont élaborées par plusieurs pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	Au moins trois secteurs (agroalimentaire, équipement minier et fourniture d'énergie) dans lesquels des chaînes de valeur régionales peuvent être mises en place sont recensés, et les acteurs concernés sont mis en relation et présentés à plusieurs pays de la SADC et à des entreprises du secteur privé	Le secteur privé participe plus activement aux débats concernant la politique économique par l'intermédiaire de six sous-comités dans le cadre de la politique et du plan stratégique industriels de Maurice (2020-2025) et la création d'un certificat de développement des exportations offre des avantages aux entreprises exportatrices, ce qui joue en faveur de l'expansion progressive des activités transfrontières des entreprises de la région	Les pays en développement sont mieux outillés pour établir et mettre en œuvre des stratégies d'industrialisation	La démarche des pays d'Afrique australe en matière de chaîne de valeur régionale sera reproduite dans d'autres régions, ce qui entraînera une augmentation du commerce intrarégional des pays ciblés (au moins trois pays d'Amérique latine) par le renforcement de l'intégration économique et de la capacité à établir une politique industrielle

### Résultat 2 : progrès concernant les analyses et les propositions relatives aux mesures à prendre pour suivre l'évolution de la dette des pays en développement

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 12.28 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'analyse des questions liées à la dette dans les pays en développement et à l'adoption des politiques nécessaires à l'amélioration de la soutenabilité extérieure, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la progression de

la réflexion sur les questions relatives à la dette dans les instances internationales grâce à l'organisation d'une conférence sur la dette internationale au cours de laquelle des représentants d'au moins 40 pays et d'organismes internationaux auraient débattu de nouvelles mesures d'allègement. La cible fixée n'a pas été atteinte car la conférence a dû être reportée à la mi-2022 en raison des restrictions en matière de réunion liées à la COVID-19.

- 12.29 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.4).

Tableau 12.4  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les pays en développement reçoivent une analyse des problèmes liés à la soutenabilité de la dette et ont accès à une plateforme leur permettant de débattre des questions relatives à l'amélioration du mécanisme de restructuration de la dette mondiale	Les propositions et les initiatives des représentants des pays en développement, notamment une initiative mondiale sur l'allègement de la dette, proposée par le Premier Ministre du Pakistan et fondée sur les travaux menés dans le cadre du sous-programme et présentés dans le <i>Rapport sur le commerce et le développement 2020</i> , font progresser la réflexion concernant la dette et les mesures à prendre	La réflexion sur les questions relatives à la dette progresse dans le cadre de la Deuxième Commission par l'analyse des positions débitrices des pays en développement et la formulation de propositions visant à améliorer la soutenabilité de leur dette	Une atténuation des risques et de la gravité des problèmes concernant la dette des pays en développement est rendue possible par des mesures multilatérales d'allègement et un cadre de rééchelonnement de la dette plus équitable et par le fait qu'au moins 30 pays continuent de renforcer leurs capacités de gestion de la dette	Trente pays en développement se prévalent d'une évaluation de leur capacité de gestion de la dette

**Résultat 3 : une plus grande souplesse dans la fourniture d'analyses reposant sur des données factuelles afin de mettre en œuvre le Programme 2030 pour tous, qui prend en compte les difficultés auxquelles les États membres sont confrontés**

**Projet de plan-programme pour 2023**

- 12.30 Depuis 2019, le sous-programme fournit les dernières statistiques et analyses reposant sur des données factuelles en date sous la forme d'une publication annuelle en ligne (*SDG Pulse*), qui est devenue un outil permettant aux États membres et à toutes les autres parties prenantes intéressées de suivre l'état d'avancement du développement durable, tout en les informant des progrès enregistrés et des défis restant à relever dans le monde. La mise à jour de 2021 de *SDG Pulse*, illustrée par des chiffres, permet de suivre les progrès faits et les défis rencontrés par les pays pour atteindre les objectifs d'ici à 2030 et présente des analyses d'une série d'indicateurs relatifs au commerce, à l'investissement, au financement du développement, à la dette, au transport et à la technologie. On peut citer l'indice du commerce électronique d'entreprise à consommateur de la CNUCED, qui informe les pays de leur état de préparation au commerce électronique, et l'indice d'éloignement de la CNUCED, qui aide les pays à atténuer l'éloignement géographique et à renforcer le maillage.

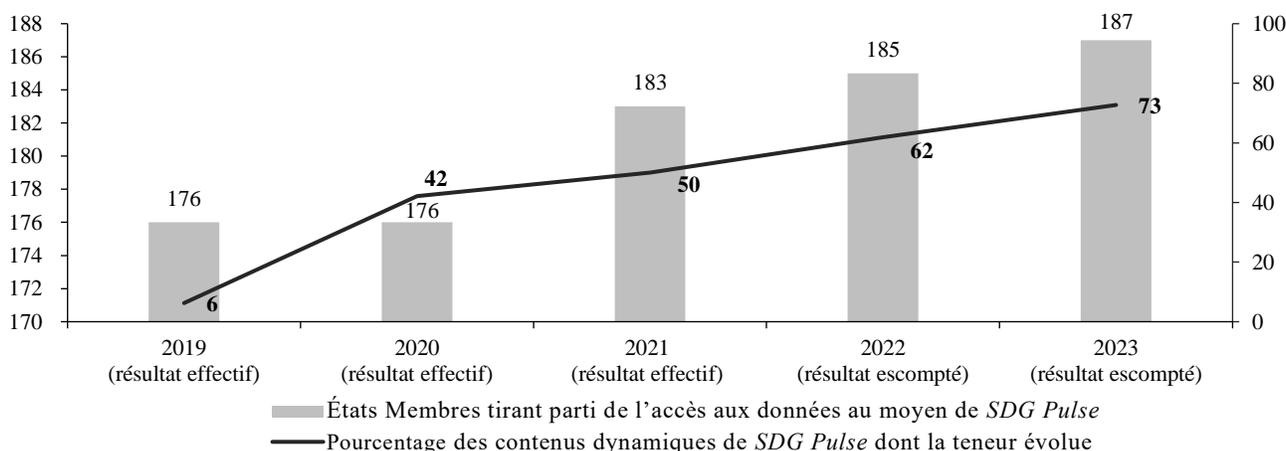
*Enseignements tirés et changements prévus*

- 12.31 L'enseignement tiré est le suivant : au début de la pandémie de COVID-19, *SDG Pulse* ne présentait pas de données à jour ni d'analyses sur les changements soudains liés à la pandémie et leurs effets. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on a examiné à nouveau la teneur de *SDG Pulse* afin d'en faire un outil agile permettant de présenter des données à jour sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, tout en donnant des exemples d'inégalités persistantes, de risques émergents et de vulnérabilités dans les pays en développement, notamment dans le contexte de la pandémie. Cet examen a également donné lieu au changement des thèmes annuels déjà choisis pour traiter d'une question d'actualité en matière de politiques prenant en compte les besoins des États membres, en particulier des pays en développement, afin d'axer les efforts, dans le cadre d'une démarche reposant sur des données factuelles, sur la voie de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le bénéfice de tous.
- 12.32 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.I).

Figure 12.I

**Mesure des résultats : nombre d'États membres tirant parti des contenus dynamiques de *SDG Pulse*, notamment des nouvelles données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**

(Pourcentage)



**Produits**

- 12.33 On trouvera dans le tableau 12.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.5

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les thèmes suivants : soutenabilité de la dette extérieure et développement, assistance au peuple palestinien, coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien, et situation des Palestiniennes et aide à leur apporter	5	4	4	4

## Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement, notamment sur les questions liées au financement du développement et sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, et aperçu général du <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	3	3	2	2
3. Rapports destinés à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	1	1	1	1
4. Rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>24</b>	<b>39</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
Réunions ou séances :				
5. Assemblée générale (Deuxième Commission) et Conseil économique et social et ses organes subsidiaires	4	4	4	4
6. Quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	–	25	–	–
7. Conseil du commerce et du développement (session annuelle et réunions directives)	3	2	3	3
8. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
9. Commission du commerce et du développement et réunions d'experts pluriannuelles connexes	3	–	3	3
10. Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6	6	6	6
11. Conférence sur la gestion de la dette	6	–	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets, par entité ou par thème)	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
12. Renforcement des capacités publiques, privées ou internationales concernant l'assistance au peuple palestinien	1	1	1	1
13. Développement du commerce des services dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	1	1	–	–
14. Politiques de développement aux fins de la croissance économique durable en Afrique australe	1	1	–	–
15. Installation, mise à jour et maintenance du Système de gestion et d'analyse de la dette	15	13	15	15
16. Mesure des flux illicites de capitaux en Afrique subsaharienne (conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique pour l'Afrique)	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>126</b>	<b>136</b>	<b>145</b>	<b>150</b>
17. Séminaires et ateliers destinés aux responsables de l'élaboration des politiques, portant sur la formulation de stratégies de développement et de recommandations, les prêts et emprunts souverains, et la mondialisation, le commerce et le développement	30	30	28	28
18. Séminaires sur la croissance inclusive et les objectifs de développement durable, notamment débats d'experts ad hoc sur l'interdépendance entre le commerce, le financement, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques	6	6	7	7

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
19. Formations au Système de gestion et d'analyse de la dette à l'intention des administrateurs et des auditeurs chargés de la dette, de certains pays, sur les thèmes suivants : enregistrement des données relatives à la dette, communication de l'information, statistiques relatives à la dette et analyse et audit de la dette	90	100	110	115
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
20. <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	1	1	1	1
21. <i>Manuel de statistiques de la CNUCED</i>	1	1	1	1
22. <i>SDG Pulse</i>	1	1	1	1
23. <i>Development and Globalization: Facts and Figures</i>	–	1	–	–
24. Études sur la dette extérieure, la mobilisation des ressources, les flux financiers illicites et les activités sous-jacentes y relatives, la coopération Sud-Sud, l'intégration régionale et le développement économique de la Palestine	7	7	7	7
<b>Activités ou documentation techniques<sup>a</sup></b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
25. Sujets traités : macroéconomie, développement, financement et dette, transformation structurelle et coopération Sud-Sud	6	6	5	5
26. Profils statistiques économiques et maritimes de pays	2	2	2	2
27. Système de gestion et d'analyse de la dette : documentation et logiciel	3	5	3	4

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs aux décideurs, notamment sur la mobilisation des ressources nationales, la transformation structurelle, la politique de croissance (Groupe des Vingt), la renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris, l'instabilité financière, la soutenabilité de la dette et les capacités statistiques dans les domaines du commerce et du développement.

**Bases de données et autres supports numériques** : base de données financières de la CNUCED ; base de données des macromodèles économiques mondiaux ; centre de données statistiques de la CNUCED (environ 250 000 utilisateurs) ; indicateurs relatifs aux tensions financières et à la soutenabilité de la dette.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : conférences et exposés sur la dette extérieure, le financement du développement et les questions de politique générale concernant la macroéconomie et le développement ; brochures et bulletins d'information concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette et l'Institut virtuel pour le commerce et le développement.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, concernant notamment la dette des pays en développement et le financement extérieur, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale, et l'assistance au peuple palestinien.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : Système de gestion et d'analyse de la dette et Institut virtuel.

<sup>a</sup> La ligne « Supports de formation sur la gestion de la dette » a été supprimée car ceux-ci ont été inclus dans la formation indiquée à la ligne 19 du tableau.

## Sous-programme 2 Investissement et entreprises

### Objectif

- 12.34 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois.

## Stratégie

- 12.35 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) Continuer d'aider les États membres en menant des travaux de recherche et d'analyse et en proposant une assistance technique aux fins de la conception et de l'application de politiques visant à accroître le montant des fonds publics et privés mobilisés et à renforcer l'investissement et l'esprit d'entreprise au service du développement durable, autant d'activités qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 8, 10, 12, 13 et 17 par les États membres ;
  - b) Suivre, évaluer et analyser les tendances et les perspectives régionales et mondiales de l'investissement international et établir la publication annuelle *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) et d'autres publications analytiques qui portent sur l'investissement international en faveur du développement ;
  - c) Examiner des politiques nationales d'investissement et appuyer la concertation sur le régime des accords internationaux d'investissement, et soutenir et concevoir de nouveaux accords internationaux d'investissement qui soient mieux adaptés aux objectifs de développement convenus aux niveaux national et international ;
  - d) Fournir des conseils pratiques aux gouvernements en ce qui concerne la promotion de l'investissement, la facilitation du commerce et le recours à des mécanismes de financement novateurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, comme les marchés boursiers et les fonds institutionnels par exemple, ainsi que sur la mise en place de mesures incitatives dans le contexte des retombées de la réforme fiscale mondiale pour les pays en développement ;
  - e) Contribuer à améliorer la compétitivité internationale des entreprises des États membres grâce à la fourniture de conseils concernant l'adoption de politiques destinées à stimuler leur développement – politiques pouvant notamment viser à encourager le financement, au niveau mondial, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ainsi que les investissements en leur faveur, l'objectif étant de les aider à s'adapter au contexte du développement durable – ainsi qu'à la promotion des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises d'une part et de comptabilité et d'information financière d'autre part ;
  - f) Promouvoir le dialogue et la mise en commun des meilleures pratiques s'agissant des questions liées à l'investissement et au développement des entreprises dans le cadre de mécanismes de concertation favorisant le consensus et du Forum mondial de l'investissement ;
  - g) Fournir une évaluation des incidences de la pandémie de COVID-19 sur l'investissement, les chaînes de valeur mondiales et le développement des entreprises, ainsi que des conseils pratiques, cadres et outils en lien avec le relèvement.
- 12.36 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Plus grande capacité des pays en développement de combler les lacunes liées à l'investissement dans les objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, en particulier pour les nations qui y sont le plus vulnérables ;
  - b) Plus grande capacité des pays de traiter les nouvelles questions clés relatives à l'investissement et aux politiques d'investissement qui favorisent le développement, notamment les questions ayant trait à la fiscalité des politiques d'investissement et aux accords internationaux d'investissement et à leurs liens avec le développement ;
  - c) Plus grande capacité des États membres de collecter, d'analyser et de communiquer des données sur les investissements étrangers directs et les entreprises multinationales ainsi que de formuler des politiques d'investissement axées sur le développement ;

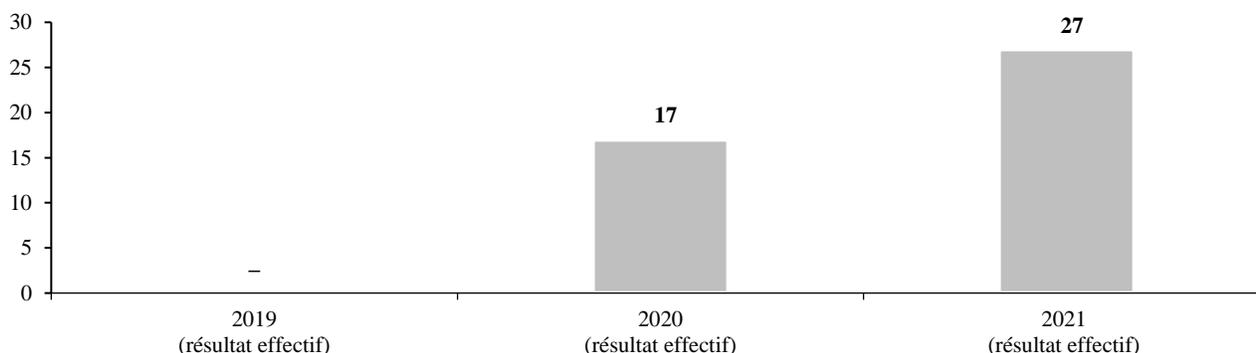
- d) Mobilisation et utilisation de ressources supplémentaires pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement liés à l'investissement mondial ainsi que pour répondre aux préoccupations émises concernant le fait que certaines entités se prévalent, dans leur propre intérêt, de contribuer à la réalisation d'objectifs alors même qu'elles n'apportent aucune contribution notable à l'avancement du développement durable et des objectifs dans leur globalité, voire que leurs activités ont des retombées négatives pour d'autres objectifs, un phénomène appelé « lavage des objectifs de développement durable » ;
- e) Meilleure compréhension des États membres et des autres acteurs du développement quant aux questions relatives au développement des entreprises et plus grande aptitude de ceux-ci à stimuler la capacité productive, grâce notamment à une aide destinée à attirer les capitaux, à développer les liens commerciaux avec les sociétés transnationales et à participer aux chaînes de valeur mondiales et régionales ;
- f) Plus grande connaissance, par les États membres, des politiques, des innovations et des outils visant à susciter l'adhésion et à stimuler l'investissement en faveur du développement durable ;
- g) Atténuation des effets de la pandémie sur la capacité des États membres d'attirer des investissements et d'en tirer parti au profit du développement et appui à la relève du secteur privé.

## Exécution du programme en 2021

### Renforcement de la résilience des États membres grâce à l'utilisation d'outils électroniques pour la continuité des activités pendant la pandémie de COVID-19

- 12.37 Pendant la pandémie, les plateformes d'administration en ligne se sont avérées une solution rentable, adaptable et pouvant facilement être mise en œuvre pour garantir la continuité des activités menées par les gouvernements en temps de crise, celles-ci favorisant en outre la résilience des parties prenantes des secteurs public et privé. Dans le cadre du sous-programme, des conseils pratiques et une assistance ont été fournis aux États membres par l'intermédiaire des plateformes et outils électroniques en place, permettant ainsi la poursuite des opérations en dépit des restrictions et fermetures imposées. Les plateformes d'administration en ligne de la CNUCED ont été utilisées pour s'adapter à la COVID-19 et en atténuer les effets ainsi que pour préparer le relèvement, grâce à la mise en œuvre d'activités de soutien aux entreprises et à la facilitation de mesures de sauvetage fiscal face à la pandémie. Concrètement, celles-ci ont permis de fournir des services relatifs à la sécurité sociale de travailleurs ayant temporairement perdu leur emploi, de traiter les demandes de subventions reçues d'entreprises, de gérer les demandes d'allègements fiscaux et les retards de paiement, et de suivre les décaissements et la récupération, au moyen de systèmes fiscaux, au sortir de la crise, des aides fournies par les États. Les programmes portant sur la compétitivité des entreprises ont été adaptés pour aider les entrepreneurs des pays bénéficiaires à repérer et à exploiter de nouvelles possibilités commerciales. Au 31 décembre 2021, 27 États membres avaient utilisé au moins un des outils et plateformes électroniques développés par la CNUCED pour s'assurer de la continuité de leurs activités et atténuer les effets de la pandémie.
- 12.38 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.II).

Figure 12. II  
**Mesure des résultats : nombre d'États membres ayant utilisé les outils électroniques de la CNUCED pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19**



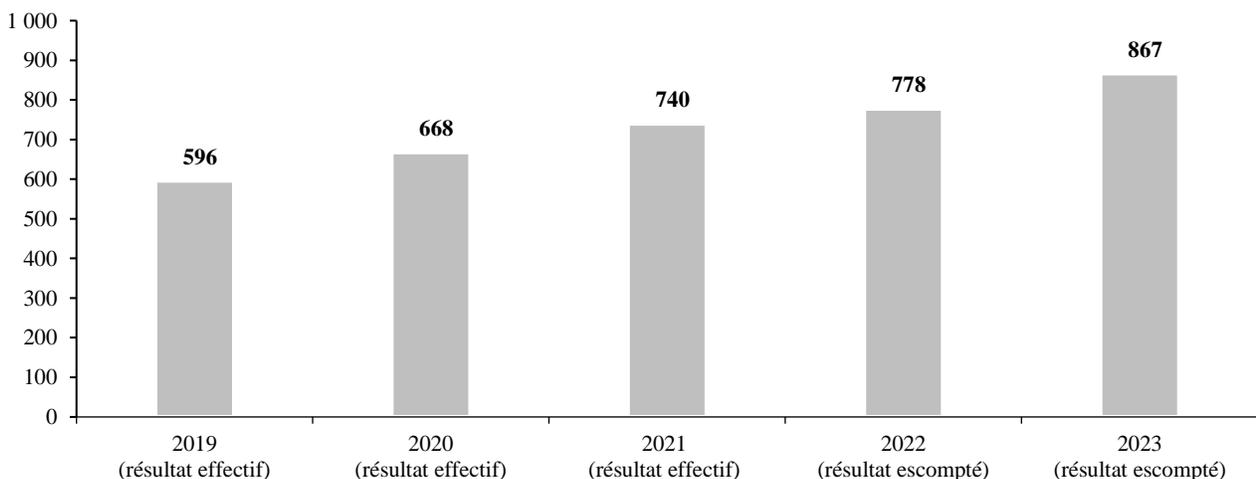
### Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : une chaîne d'investissement visant à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 12.39 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont conduit 740 investisseurs individuels à adhérer aux principes et recommandations de la CNUCED, grâce notamment à des initiatives concrètes et à des pactes d'investissement liés aux objectifs de développement durable, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'adhésion de 683 investisseurs individuels à ces principes et recommandations.
- 12.40 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.III).

Figure 12.III  
**Mesure des résultats : nombre d'investisseurs individuels adhérant aux principes et aux recommandations de la CNUCED (total)**



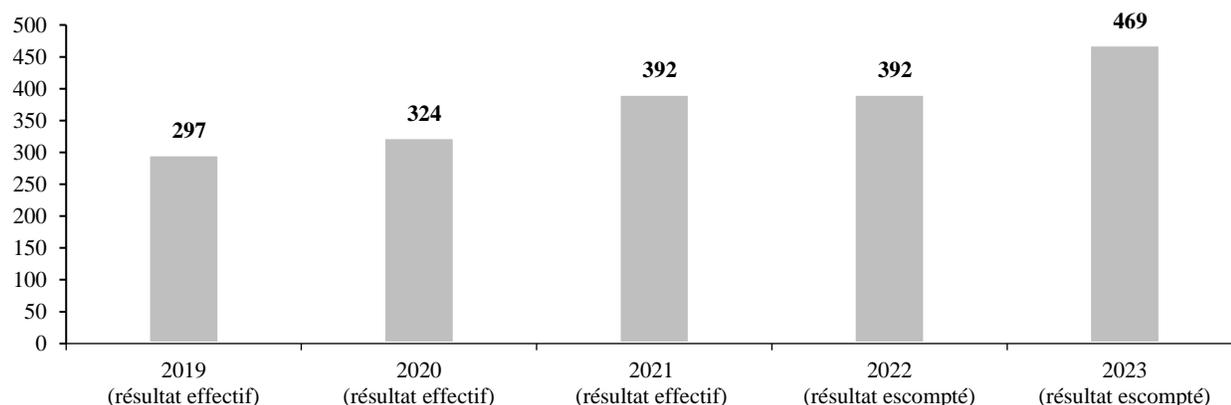
**Résultat 2 : l’investissement et le développement des entreprises au service du relèvement et la résilience**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 12.41 Grâce aux travaux menés dans le cadre du sous-programme, 392 acteurs des secteurs public et privé, y compris les fonds axés sur la durabilité, ont dit avoir intégré dans leurs activités des outils de la CNUCED relatifs à l’investissement au service du développement durable, tels que le Cadre de politique de l’investissement pour un développement durable et les orientations sur les indicateurs de base, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l’intégration de ce type d’outils dans leurs activités par 356 parties prenantes.
- 12.42 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.IV).

Figure 12. IV

**Mesure des résultats : nombre de parties prenantes qui intègrent dans leurs activités les outils de la CNUCED relatifs à l’investissement au service du développement durable (total)**



**Résultat 3 : des politiques d’investissement ravivées en faveur du relèvement des États membres et du développement durable au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus 2019**

**Projet de plan-programme pour 2023**

- 12.43 Afin de relever les défis liés à la pandémie de COVID-19 et aux changements climatiques, on continuera, dans le cadre du sous-programme, d’aider les États membres à tirer parti des possibilités offertes par le réaligement des chaînes de valeur mondiales et des investissements étrangers pour revitaliser l’investissement en tant que moteur de la croissance et construire, grâce à la transformation structurelle et à la diversification de l’économie, un monde plus résilient, inclusif, respectueux de l’environnement et durable.

*Enseignements tirés et changements prévus*

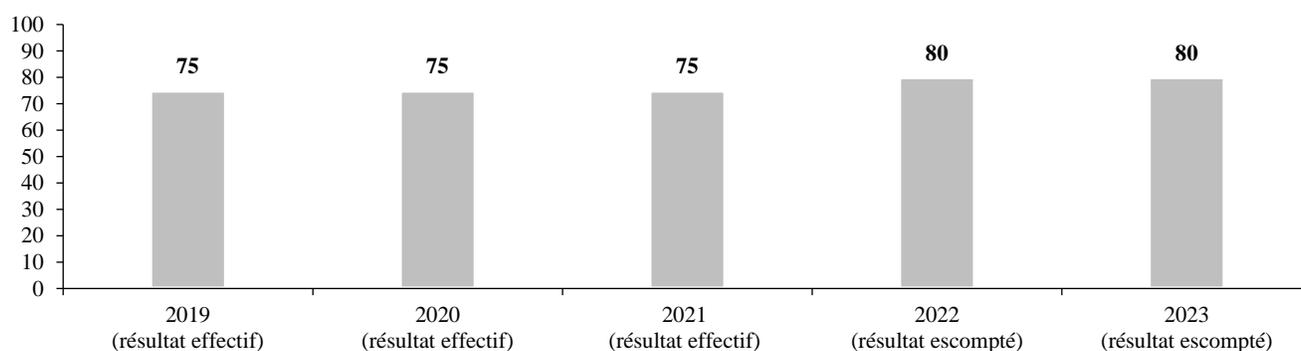
- 12.44 Les enseignements tirés sont les suivants : la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales aux fins du relèvement et de la résilience aura de profondes répercussions sur la croissance inclusive et durable, d’où l’apparition de trois nouveaux défis en matière de reprise de l’investissement, à savoir : a) la mise à jour des cadres d’investissement relatifs aux stratégies de développement, avec l’adoption de nouvelles politiques de développement industriel et de stratégies de promotion d’un investissement intelligent, notamment par la création de « zones modèles pour les objectifs de

développement durable »<sup>1</sup>, en vue d’attirer les investissements en faveur d’activités en rapport avec les objectifs, le tout en adoptant et en respectant des normes environnementales, sociales et de gouvernance du plus haut niveau et en promouvant une croissance inclusive par lien de cause à effet ; b) la promotion de l’investissement dans les infrastructures et la transition énergétique – l’objectif étant d’attirer des mises de fonds importantes – et, partant, la création d’une réserve de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques ; c) la promotion, grâce à des stratégies spécifiques, de l’investissement dans les objectifs de développement durable, dans les domaines où le besoin se fait le plus sentir, en matière notamment d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation à ceux-ci dans les pays les plus vulnérables à leurs effets. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra davantage l’accent sur la fourniture d’un soutien aux décideurs en matière d’investissement. On s’attachera pour ce faire à relever ces trois défis, en appuyant la mise en œuvre des recommandations émanant du cadre de politique d’investissement de la CNUCED en faveur du relèvement et du développement durable au lendemain de la pandémie.

12.45 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.V).

Figure 12.V

**Mesure des résultats : recommandations émanant du cadre de politique d’investissement de la CNUCED en faveur du relèvement et du développement durable au lendemain de la pandémie mises en œuvre par les États membres**  
(Pourcentage)



## Produits

12.46 On trouvera dans le tableau 12.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.6

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Rapport du Secrétaire général sur l’investissement et l’entrepreneuriat au service du développement durable destiné à l’Assemblée générale	1	1	1	1

<sup>1</sup> Le terme « zones modèles pour les objectifs de développement durable » fait référence à un concept présenté dans le *World Investment Report* (Rapport sur l’investissement dans le monde) de 2019.

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
2. Rapports sur l'investissement au service du développement destinés au Conseil du commerce et du développement	1	–	1	1
3. Rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et en vue des réunions d'experts connexes	4	2	4	4
4. Rapports destinés au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	2	5	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>42</b>
Réunions ou séances :				
5. De la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	–	1	–	–
6. Du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
7. Du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
8. De la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement (et réunions d'experts connexes)	14	2	14	12
9. Du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	6	4	6	6
10. Du Forum mondial de l'investissement	–	20	–	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>60</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>68</b>
11. Sur l'analyse des questions touchant l'investissement régional	3	3	3	3
12. Sur les examens de la politique d'investissement	8	8	8	8
13. Sur les possibilités d'action en matière d'investissement au service du développement, s'agissant notamment du lien entre fiscalité et politique d'investissement	–	–	–	5
14. Sur les zones économiques spéciales, telles que les zones modèles pour les objectifs de développement durable actuellement à l'essai	2	2	2	2
15. Sur les régimes internationaux d'investissement	8	13	8	10
16. Sur la promotion et la facilitation des investissements, y compris le renforcement des organismes de promotion	3	3	3	3
17. Sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	1	1	1	1
18. Sur les guides de l'investissement	2	5	2	3
19. Sur les initiatives de facilitation du commerce	10	11	10	10
20. Sur les initiatives de développement des entreprises, y compris le financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et l'établissement de relations interentreprises	3	4	3	3
21. Sur le Programme de développement de l'esprit d'entreprise (Programme Empretec)	6	6	6	6
22. Sur la comptabilité et l'information financière	3	3	3	3
23. Sur la contribution de l'investissement étranger direct à la croissance inclusive et aux objectifs de développement durable, notamment s'agissant de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	5	5	5	5
24. Sur les investisseurs institutionnels	2	2	2	2
25. Sur les entreprises familiales	2	2	2	2
26. Sur l'investissement responsable	2	2	2	2

## Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>107</b>	<b>195</b>	<b>107</b>	<b>136</b>
27. Séminaires sur l'investissement étranger direct, ses rapports avec le développement et les thèmes du <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde)	6	14	6	12
28. Activités de formation sur les meilleures pratiques en matière de politiques nationales et internationales liées à l'investissement, concernant notamment le lien entre fiscalité et politique d'investissement	4	4	4	4
29. Activités de formation sur les examens de la politique d'investissement, la suite à y donner et le renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement (niveau national)	14	15	14	14
30. Activités de formation sur les statistiques relatives à l'investissement international et les méthodes d'enquête	5	9	5	5
31. Débats d'experts ad hoc sur les questions clefs relatives à l'investissement au service du développement, s'agissant notamment des préoccupations relatives à l'« écoblanchiment » <sup>a</sup> et au « lavage des objectifs de développement durable »	3	16	3	3
32. Activités de formation sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'intention des décideurs, des responsables chargés de la promotion de l'investissement et des diplomates	10	14	10	10
33. Activités de formation sur la négociation, l'application et la réforme des accords internationaux d'investissement	15	15	15	15
34. Débats d'experts ad hoc sur les politiques d'investissement au service du développement durable	4	6	4	4
35. Ateliers de formation sur la propriété intellectuelle au service du développement	10	16	10	10
36. Ateliers de formation sur les politiques de développement des entreprises	16	19	16	15
37. Séminaires de formation sur la comptabilité et les bilans en matière de viabilité	6	23	6	12
38. Ateliers et séminaires sur les questions relatives à l'investissement responsable	4	30	4	20
39. Débats d'experts ad hoc sur le développement des petites et moyennes entreprises et des start-ups	6	6	6	6
40. Séminaires sur les investisseurs institutionnels et le développement durable	2	5	2	3
41. Débats d'experts ad hoc sur les entreprises familiales	2	3	2	3
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>22</b>
42. <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde) et la vue d'ensemble y relative	2	2	2	2
43. Sur l'investissement au service du développement, notamment le <i>Transnational Corporations Journal</i> , les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés, et les études relatives à l'investissement responsable et durable	7	8	7	8
44. Sur les politiques d'investissement au service du développement, notamment les examens de la politique d'investissement et les études sur les possibilités d'action en matière d'investissement pour le développement	9	9	9	6
45. Sur la promotion et la facilitation de l'investissement, notamment sur l'investissement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable et le développement de zones modèles pour les objectifs de développement durable	3	3	3	2

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
46. Sur le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	2	2	2	2
47. Sur les normes internationales de comptabilité et de publication	2	2	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents) <sup>b</sup>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
48. <i>Global Investment Trends Monitor</i> (série), y compris la publication <i>Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor</i>	4	4	4	4
49. <i>Global Investment Policy Monitor</i> (série)	–	–	3	3
50. Guides de l'investissement	2	3	2	2
51. Sur les mesures ayant une incidence sur les investissements internationaux	2	4	2	2
52. Notes thématiques sur les accords internationaux d'investissement	2	4	2	2
53. Sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	1	1	1	1
54. Sur le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	1	3	1	1
55. Sur la table ronde des ambassadeurs	1	1	1	-

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil aux pays en développement, notamment concernant la formulation de politiques visant à attirer les investissements étrangers directs ; services de conseil en matière de statistiques et d'analyses relatives aux investissements internationaux, y compris s'agissant de l'investissement responsable ; services de conseil à tous les États membres qui en font la demande, sur les thèmes suivants : politiques nationales, accords internationaux d'investissement et développement durable, promotion et facilitation de l'investissement, droits de propriété intellectuelle, entrepreneuriat, développement des entreprises et appui aux entreprises, l'accent étant mis sur les groupes les plus vulnérables, et normes de comptabilité et d'information financière ; services de conseil et appui à quelque 200 organismes de promotion des investissements, zones économiques spéciales et autres parties prenantes de la chaîne d'investissement mondiale ainsi qu'aux centres Empretec, l'accent étant mis en particulier sur les incidences de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises.

**Bases de données et autres supports numériques** : bases de données sur l'investissement étranger direct, les politiques nationales et les accords internationaux d'investissement et bases de données connexes ; bases de données sur le financement durable.

### D. Activités de communication

**Relations extérieures et relations avec les médias** : mises à jour des Normes internationales de comptabilité et de publication, lettres d'information sur le Programme Empretec (bulletins d'information électroniques distribués à plus de 2 000 abonnés et disponibles en ligne) et bulletins d'information, brochures et flashes infos sur l'investissement responsable ; distribution du rapport du Forum mondial de l'investissement à plus de 8 000 participants.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : portail mondial d'enregistrement d'entreprises ; Plateforme des politiques d'investissement (Investment Policy Hub).

<sup>a</sup> Les termes « écoblanchiment » et « lavage des objectifs de développement durable » font référence à des produits et stratégies présentés comme durables mais n'apportant aucune contribution significative au développement durable ou à la réalisation des objectifs y relatifs.

<sup>b</sup> Les activités et la documentation techniques sont présentées de manière plus détaillée que dans le projet de budget-programme pour 2022 en raison d'un changement dans la classification des moniteurs (*Global Investment Policy Monitor*) et du lancement du *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor*.

## Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

### Objectif

- 12.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à garantir que le commerce international et les produits de base permettent les avancées nécessaires en matière de diversification économique, d'instauration d'une économie durable et résiliente et de transformations du multilatéralisme pour

créer un monde plus inclusif, résilient, durable et prospère, avec la participation de tous les États membres.

## Stratégie

- 12.48 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif et soutenir la mise en œuvre des quatre transformations majeures décrites dans le Pacte de Bridgetown, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) Aider les pays en développement à favoriser la transformation structurelle grâce à la diversification économique, ce qui contribuera à les faire progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 7, 8, 9, 12 et 13 ;
  - b) Promouvoir et soutenir le passage, dans les pays en développement, à une économie plus durable et plus résiliente, afin d'aider les États membres à avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 7, 12, 13, 14 et 15 ;
  - c) Renforcer le système commercial multilatéral, en veillant à ce que celui-ci fonctionne de manière efficace pour les pays en développement et contribue à un développement inclusif et durable grâce à la réalisation d'études d'impact au sujet des diverses options de stratégies de développement durable s'offrant aux pays et à la fourniture d'une aide à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 8, 10 et 17 ;
  - d) Soutenir l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection des consommateurs, en diffusant les meilleures pratiques et des directives et en proposant des évaluations par les pairs, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 8, 10, 12 et 17 ;
  - e) Favoriser l'intégration de la question de l'égalité des genres dans les politiques commerciales, en renforçant la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer davantage parti des possibilités offertes par le commerce international, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte et en aidant les pays à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 5, 8 et 17 ;
  - f) Contribuer à la recherche sur le commerce international en tant que moteur du développement, dans le cadre du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, du *Rapport sur les objectifs de développement durable*, de la publication *World Tariff Profiles* (Profils tarifaires dans le monde) et de la publication *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale) ;
  - g) Surveiller et analyser les effets de la pandémie de COVID-19 sur le commerce international et formuler des recommandations visant à améliorer la reprise dans des secteurs spécifiques, grâce notamment à des études de marché, des analyses ayant trait à la protection des consommateurs et des évaluations de l'incidence sur la concurrence.
- 12.49 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Atténuation de l'effet de la pandémie de COVID-19 sur la capacité des États membres de tirer parti du commerce international et impulsion de la reprise dans les secteurs commerciaux ;
  - b) Amélioration de la capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre, sous l'angle du développement, des mesures de lutte contre la crise climatique reposant sur le commerce ;
  - c) Amélioration de la capacité des États membres à repérer et à traiter les obstacles au commerce et les contraintes en matière d'offre qui affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles ;
  - d) Poursuite des travaux concernant l'effet des mesures non tarifaires sur les relations commerciales, l'accès aux marchés, l'investissement et le transit, et, par conséquent, sur le

développement et le bien-être de la population des pays touchés, grâce notamment au renforcement de la coopération sur la question avec divers partenaires concernés ainsi qu'à la participation aux travaux menés par l'Équipe d'appui multiorganisations au sujet de la base de données relatives à ces mesures ;

- e) Obtention, par les États membres, de résultats satisfaisants en matière de développement, grâce à une meilleure intégration commerciale et à une activité commerciale accrue ;
- f) Amélioration des capacités des États membres de mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et par le renforcement de la coopération internationale et régionale ;
- g) Adoption, révision ou application efficace, par un nombre accru d'États membres, de lois et cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs ;
- h) Mise à profit, par les États membres, des possibilités commerciales que représentent les produits durables, et capacité accrue à évaluer le potentiel économique des secteurs de l'économie maritime et à concevoir des plans intégrés d'utilisation et de commerce durables ;
- i) Création, par les États membres, d'un environnement propice à la promotion de services et à l'économie créative, leur permettant de se propulser dans de nouveaux secteurs à forte croissance de l'économie mondiale et d'avancer ainsi dans la réalisation des objectifs de développement durable.

## **Exécution du programme en 2021**

### **Promotion du commerce et de la biodiversité et intégration de ces questions dans les cadres de développement des États membres, aux fins de la création de précieuses perspectives économiques et de l'amélioration des moyens de subsistance**

12.50 Dans le cadre du sous-programme, les principes et critères de l'initiative BioTrade – ensemble de lignes directrices établies par la CNUCED pour aider les gouvernements et les entreprises à mener un commerce respectueux de la biodiversité et à répondre aux nouveaux défis et priorités, aujourd'hui et à l'avenir – ont été actualisés et mis à la disposition des pays. De nouveaux éléments de taille y ont ainsi été ajoutés, portant notamment sur la résilience climatique, la biodiversité marine et le tourisme durable, ainsi que sur les droits, la santé et la sécurité des travailleurs et l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices. La mise à jour a également permis de mettre ces directives en conformité avec des accords internationaux essentiels, dont le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Protocole de Nagoya. Du fait de l'application de ces principes, les pays ont été en mesure de diversifier leur économie et de tirer parti des possibilités découlant des nouvelles tendances du marché dans des secteurs respectueux de la biodiversité, grâce à l'intégration de questions relatives au commerce et à la biodiversité dans leurs réglementations et stratégies nationales. La CNUCED et ses partenaires du programme BioTrade ont demandé que les principes et critères actualisés soient pris en compte dans le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui constituera la feuille de route en matière de biodiversité pour la prochaine décennie.

12.51 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.7).

Tableau 12.7  
**Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Un pays (Pérou) commence à tenir compte de questions relatives au	Deux pays (Pérou et République démocratique populaire lao)	Six pays (Afrique du Sud, Colombie, Équateur, Pérou, République

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
commerce et à la biodiversité dans sa politique de développement durable et ses cadres juridiques	commencent à tenir compte de questions relatives au commerce et à la biodiversité dans leur politique de développement durable et leurs cadres juridiques ; une version actualisée des principes et critères de l'initiative BioTrade est mise à la disposition des pays et entreprises afin que ceux-ci l'utilisent dans leurs activités ayant trait au commerce et à la biodiversité	démocratique populaire lao et Sainte-Lucie) commencent à tenir compte de questions relatives au commerce et à la biodiversité dans leur politique de développement durable et leurs cadres juridiques et projets, et les entreprises et les entrepreneurs évaluent leurs activités au regard des principes et critères actualisés de l'initiative BioTrade pour les produits et services basés sur les écosystèmes marins et terrestres, à travers un nouvel outil d'auto-évaluation en ligne mis au point dans le cadre du sous-programme

### Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : économie maritime – aider les petits États insulaires en développement et les États côtiers en développement à tirer des avantages économiques de l'exploitation durable des ressources marines

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 12.52 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à l'adoption de stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes par trois États membres, des initiatives de ce type ayant été mises au point, validées et publiées par la Barbade (pêche à la palangre pélagique), le Belize (plan de gestion relatif à divers poissons à nageoires) et le Costa Rica (dépôt d'une marque collective pour les poissons et autres produits de la mer), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'adoption de telles stratégies par deux pays.
- 12.53 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.8).

Tableau 12.8  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres s'intéressent de plus en plus à la formulation de stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes et sont mieux soutenus dans cette tâche, notamment grâce au Forum du	Les États membres ont renforcé leur capacité de formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes grâce aux activités du sous-programme, et deux États membres (Belize et Costa Rica) ont	Trois stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes ont été mises au point, validées et publiées pour la Barbade, le Belize et le Costa Rica	Les États membres définissent des mesures et réorientent leurs efforts en vue de progresser dans la concrétisation des cibles associées à l'objectif 14 liées au commerce à la suite du quatrième Forum sur les océans, et au moins deux évaluations de	Trois États membres de plus s'attachent à reproduire la démarche suivie et à mettre en œuvre une stratégie en matière d'économie et de commerce maritimes ou à réaliser une évaluation de la chaîne de valeur du Blue BioTrade

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
commerce des Nations Unies	formulé une telle stratégie		la chaîne de valeur du Blue BioTrade <sup>a</sup> pour certaines espèces et un plan d'action régional sont mis en place dans le cadre du sous-programme	

<sup>a</sup> Le Blue BioTrade vise à promouvoir le commerce et l'investissement dans les ressources biologiques marines, dans le respect de critères de durabilité sociale, économique et environnementale connus sous le nom de principes et critères de l'initiative BioTrade (2017, révisé en 2020). Voir <https://unctad.org/topic/trade-and-environment/biotrade/principles-and-criteria>.

**Résultat 2 : élimination des obstacles au commerce – une réglementation transparente et simplifiée au service du développement durable**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 12.54 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à améliorer la transparence commerciale en matière de mesures non tarifaires, grâce notamment au suivi des mesures de ce type qui avaient trait à la COVID-19, telles que les restrictions à l'exportation de fournitures médicales, et à la communication d'informations les concernant, et permis aux décideurs politiques de concevoir des réglementations sur les marchandises en ayant davantage recours aux informations publiées au sujet de ces mesures sur les portails commerciaux. Ces derniers ont été utilisés par 17 530 personnes au total, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir qu'au moins 1 500 utilisateurs supplémentaires (14 500 au total) exploitent les informations publiées.
- 12.55 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.9).

Tableau 12.9  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres prennent davantage conscience de l'importance des mesures non tarifaires au regard du commerce international. Les portails de données sur les mesures non tarifaires sont développés et améliorés afin de faciliter l'accès aux informations sur ces mesures collectées dans le cadre du sous-programme, en particulier pour les	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre un total de 13 000 utilisateurs	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre un total de 17 530 utilisateurs	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre au moins 2 000 utilisateurs supplémentaires (16 500 au total)	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre au moins 22 000 utilisateurs

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
pays en développement				

**Résultat 3 : prise en compte de la question des changements climatiques dans l'application de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine au niveau national**

**Projet de plan-programme pour 2023**

12.56 Il est explicitement fait référence, dans le Pacte de Bridgetown, à l'importance de soutenir les pays africains dans l'application de la Zone de libre-échange continentale africaine ; on y souligne également que les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis du développement économique durable et qu'il est crucial, aux fins de la réalisation de progrès pérennes, de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement. Dans le cadre de l'analyse à laquelle il a récemment été procédé au titre du sous-programme, une attention particulière a été portée aux liens existant entre la Zone de libre-échange continentale africaine et le biocommerce, ce qui a permis de repérer dans l'accord plusieurs possibilités d'établir des protocoles susceptibles d'accentuer la dimension durabilité de la Zone. L'édition de 2021 du *Trade and Environment Review* (Examen du commerce et de l'environnement) a par ailleurs été l'occasion de mettre en lumière divers défis concernant la transformation du commerce face aux changements climatiques, ainsi que de rechercher des solutions grâce auxquelles les pays en développement pourraient améliorer leur résilience en la matière. En vue de mettre les enseignements tirés de l'analyse en pratique, il est prévu, dans le cadre du sous-programme, de rechercher les meilleures options d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets – dans le respect des stratégies de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, auxquelles on s'attachera à intégrer des éléments de durabilité, ainsi qu'en veillant à dégager des solutions d'adaptation aux changements climatiques qui permettent de préserver la productivité dans des secteurs essentiels au cours des prochaines décennies, malgré une variabilité climatique grandissante.

*Enseignements tirés et changements prévus*

12.57 L'enseignement tiré est le suivant : la Zone de libre-échange continentale africaine permet aux chaînes de valeur durables d'occuper une place importante dans le commerce régional et continental, et il est nécessaire de promouvoir leur développement au niveau régional tout en s'adaptant à la variabilité climatique dans les secteurs voulus afin de garantir leur résilience face aux changements climatiques. Les chaînes de valeur régionales durables peuvent en outre aider les pays à s'adapter de manière optimale à l'évolution des modèles de production agricole et alimentaire que causent les changements climatiques. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on soutiendra la conduite de recherches et d'analyses, par des experts régionaux et nationaux, au sujet de chaînes de valeur durables sélectionnées par des parties prenantes régionales et nationales, tout en mettant l'accent sur les changements climatiques et la transition vers un modèle durable. On s'attellera en outre à mettre au point des stratégies de création de valeur ajoutée axées sur des initiatives durables.

12.58 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.10).

Tableau 12.10  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Cinq pays africains bénéficient du	Douze pays africains bénéficient du	Dans le cadre du sous-programme,	Des analyses des chaînes de valeur	Dix pays africains

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
soutien du sous-programme pour mettre au point des stratégies d'exportation de produits durables dans le cadre d'examens nationaux des exportations de produits verts	soutien du sous-programme pour mettre en œuvre l'annexe à l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine relative aux obstacles non tarifaires et au renforcement de la transparence de la réglementation	divers éléments susceptibles d'accroître l'importance donnée à la question de la durabilité au regard de la Zone de libre-échange continentale africaine et de stimuler le biocommerce sont repérés dans l'accord portant création de cette zone et les protocoles d'application pertinents, et les pays africains se voient présenter plusieurs manières d'améliorer la résilience de leur commerce face aux changements climatiques, grâce à la diversification de leur économie et à l'adoption de mesures d'adaptation	sont mises à la disposition des États membres, une attention particulière étant accordée aux changements climatiques et à la transition vers un modèle durable ainsi qu'à certaines de ces chaînes	élaborent des stratégies durables de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ainsi que deux chaînes de valeur durables régionales au moins, en collaboration avec d'autres pays de leurs régions respectives

**Produits**

12.59 On trouvera dans le tableau 12.11 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.11

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
1. Rapports sur le commerce international et le développement et sur les tendances et perspectives dans le domaine des produits de base à l'échelle mondiale destinés à l'Assemblée générale	2	2	1	2
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	2	–	–

## Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
3. Rapports sur les tendances commerciales et sur les réglementations commerciales et les normes de durabilité, et rapports ad hoc sur les tendances et les perspectives dans le domaine des produits de base destinés au Conseil du commerce et du développement	2	3	2	3
4. Documentation de référence destinée à la Commission du commerce et du développement et devant servir dans le cadre des réunions d'experts connexes, portant notamment sur les mesures non tarifaires et les normes de durabilité	7	2	7	4
5. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	9	10	10
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>33</b>	<b>55</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission)	2	2	2	2
7. Séances de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	–	26	–	–
8. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	2	3	2	2
9. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	7	2	2
10. Réunions de la Commission du commerce et du développement dans le cadre de ses sessions annuelles et réunions d'experts connexes	16	6	16	16
11. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur dans le cadre de leurs sessions annuelles	10	10	10	10
12. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances<sup>a</sup></b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
13. Sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	1	1	1	1
14. Sur la fourniture d'une aide aux pays en développement en vue de leur accession à l'OMC, sur les systèmes généralisés et globaux de préférences commerciales, sur les services et les négociations commerciales régionales et multilatérales, sur le renforcement de l'économie créative, et sur le règlement des différends et la diplomatie commerciale	7	7	6	6
15. Sur les lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs	4	4	4	4
16. Sur le commerce, l'environnement et le développement	4	4	4	4
17. Sur la collecte, le suivi, la communication et la diffusion de données concernant les mesures non tarifaires, sur la formulation de politiques commerciales axées sur le développement, et sur les normes de durabilité	4	2	2	2
18. Sur l'aide fournie aux pays tributaires des produits de base pour les aider à diversifier leur économie et à créer de la valeur ajoutée	4	4	3	3
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>125</b>	<b>171</b>	<b>108</b>	<b>118</b>
19. Séminaires sur la World Integrated Trade Solution, le Système d'analyse et d'information sur le commerce et les mesures non tarifaires, et les normes de durabilité	10	10	15	17

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
20. Séminaires et activités de formation sur les accords commerciaux préférentiels, l'accèsion à l'OMC, les politiques et cadres relatifs aux services, les nouveaux défis en matière de développement dans le système commercial international et le commerce, les négociations commerciales internationales, et l'économie créative	24	38	25	27
21. Ateliers sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	23	48	10	12
22. Ateliers sur le commerce, l'environnement et le développement	20	32	25	27
23. Ateliers sur les lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs	20	20	20	22
24. Séminaires destinés à aider les pays en développement tributaires des produits de base à formuler des stratégies et des politiques et tirer parti des acquis de développement, et à faire face aux défis que représentent les marchés des produits de base et à mettre à profit les débouchés qu'ils offrent	10	13	5	5
25. Ateliers sur l'évolution du commerce international et du coût du commerce	1	1	1	1
26. Ateliers sur les défis et les possibilités que représente le commerce international pour la promotion du développement durable	12	4	2	2
27. Séminaires sur le rôle du droit et des politiques de la concurrence et sur la protection des consommateurs et les politiques y relatives, y compris des débats d'experts ad hoc	1	1	1	1
28. Série d'ateliers sur le commerce et le développement, organisée conjointement à Genève par la CNUCED, l'OMC, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement	4	4	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>35</b>
29. Sur le commerce et l'environnement	6	6	6	6
30. Sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	4	2	4	3
31. Sur le commerce, les services, le système commercial international et l'économie créative	7	5	8	6
32. Sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international	8	8	9	9
33. Sur le commerce, l'efficacité des marchés et les intérêts des consommateurs, et sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs	4	6	6	6
34. Sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée	6	11	3	5
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
35. Rapports sur les travaux de la CNUCED concernant les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur et sur les activités du Forum mondial sur les produits de base	2	2	1	2
36. Manuels et documents d'orientation sur la classification des mesures non tarifaires, le Système généralisé de préférences et les organismes veillant à la concurrence effective et/ou à la protection des consommateurs	3	3	3	3
37. Manuel sur la protection du consommateur	1	1	1	1
38. Loi type sur la concurrence	1	1	1	1
39. Sur la concurrence et la protection des consommateurs dans le contexte du cadre de partenariat de la CNUCED pour la recherche	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
40. Publication <i>World Tariff Profiles</i> (Profils tarifaires dans le monde) de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international	1	1	1	1
41. Aspects touchant le commerce du <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
42. Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité	–	–	1	–
43. Sur des questions abordées dans le cadre des négociations commerciales internationales	2	3	2	2

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : a) sur la prise de décisions dans le domaine du commerce, fournis à cinq États membres et à deux groupes régionaux d'intégration économique Sud-Sud ; b) sur l'intégration à l'économie mondiale et la participation aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux ; c) sur la prise en compte des préoccupations commerciales dans les politiques nationales en matière de commerce et de services ; d) sur la coopération et les partenariats aux fins d'une croissance inclusive et d'un développement durable ; e) sur le commerce et la prise en compte des questions de genre ; f) sur l'élaboration de cadres relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs ; g) sur les questions liées au commerce et à l'environnement et le potentiel de facilitation du développement durable de l'économie créative.

**Bases de données et supports numériques** : World Integrated Trade Solution et système d'analyse et d'information sur le commerce ; cours de formation en ligne sur les mesures non tarifaires, à l'intention d'environ 300 personnes.

**D. Activités de communication**

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunion multipartite sur les produits de base et le développement ; congrès sur le biocommerce ; manifestation sur le commerce et la prise en compte des questions de genre ; manifestation sur le commerce illicite organisée à l'intention de plus de 100 personnes ; manifestation sur l'économie créative ; conférences et expositions sur des questions liées aux travaux du sous-programme ; bulletins d'information sur le Système généralisé de préférences et sur les travaux de la CNUCED portant sur la concurrence et la protection des consommateurs ; brochures et dépliants sur le thème du commerce et de la prise en compte des questions de genre ainsi que sur les travaux de recherche concernant la politique relative aux produits de base, l'application de cette politique et les projets menés à ce titre ; livrets et fiches d'information sur des questions liées aux travaux du sous-programme.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et articles d'opinion.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : outils interactifs concernant les législations nationales sur la concurrence et la protection des consommateurs, la diplomatie commerciale et le règlement des différends ; site Web de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international sur les aspects commerciaux des objectifs de développement durable et des indicateurs y relatifs ; version électronique de la loi type sur la concurrence ; cours en ligne sur la négociation d'accords commerciaux régionaux pour le commerce en temps de crise et de pandémie ; dossier pédagogique sur le thème du commerce et de la prise en compte des questions de genre.

<sup>a</sup> Les produits appartenant à la catégorie B sont présentés de manière plus détaillée que dans le projet de budget-programme pour 2022. Les produits n'ont pas changé.

**Sous-programme 4  
Technologie et logistique**

**Objectif**

- 12.60 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti de l'innovation et de la technologie, notamment du commerce électronique et de l'économie numérique, d'améliorer la logistique commerciale et de renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition.

**Stratégie**

- 12.61 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :

- a) Repérer des possibilités d'action et recenser les bonnes pratiques et enseignements à retenir dans les domaines de la technologie et de la logistique, ainsi qu'à communiquer à leur sujet, afin de limiter les retombées de la pandémie et de promouvoir une reprise résiliente et durable ;
- b) Effectuer des travaux de recherche et d'analyse et formuler des recommandations sur les moyens de capter la valeur créée par l'économie numérique, notamment dans le cadre du *Rapport sur l'économie numérique*, publication phare, et aider les pays en développement à mesurer le commerce électronique et cette économie ;
- c) Veiller à ce que les parties intéressées s'informent des intérêts des pays en développement et à ce qu'il en soit tenu compte dans les dialogues politiques internationaux sur le commerce électronique et l'économie numérique, notamment par l'intermédiaire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et de la semaine annuelle du commerce électronique ;
- d) Aider les pays en développement à systématiquement faire le point sur la situation et leur aptitude à s'engager dans l'économie numérique et y prendre part, notamment grâce à des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique et à des stratégies de commerce électronique, et soutenir l'amélioration des cadres juridiques et la participation des femmes au commerce électronique ;
- e) Veiller à ce qu'il soit tenu compte, dans les débats internationaux sur la science, la technologie et l'innovation, des perspectives et priorités des pays en développement, notamment par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- f) Orienter l'élaboration des politiques en matière de science, technologies – en particulier d'avant-garde – et innovation au service du développement et les débats s'y rapportant, dans le cadre de travaux de recherche et d'analyse, tels que le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, publication phare, et d'autres rapports traitant de cette question, notamment pour le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ;
- g) Renforcer les capacités des États membres en matière de science, technologies et innovation au service du développement, notamment par l'examen des politiques adoptées sur la question, soutenir la mise en œuvre d'activités d'évaluation et d'analyse prospective des technologies, et fournir un appui technique à l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- h) Soutenir la mise en œuvre de réformes visant à faciliter le commerce, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, et appuyer davantage l'élaboration et l'application de cadres juridiques et réglementaires permettant de réduire les coûts des transactions commerciales, et, à cette fin, soutenir l'adoption des réformes et processus d'automatisation voulus dans le cadre du Système douanier automatisé ;
- i) Fournir des conseils techniques, diffuser des informations, formuler des recommandations et promouvoir le partage de pratiques exemplaires aux fins de l'intégration des pays en développement dans les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de transport régionaux et mondiaux, dans le cadre notamment de l'*Étude sur les transports maritimes*, publication phare, et d'autres travaux de recherche, de dispositifs législatifs et d'activités de renforcement des capacités ;
- j) Encourager la concertation à l'échelle internationale sur les questions de logistique commerciale, en veillant à ce qu'il soit tenu compte des intérêts et difficultés des pays en développement dans les forums régionaux et internationaux pertinents et, dans ce contexte, continuer de s'employer à remédier aux problèmes de logistique commerciale qui touchent particulièrement les petits États insulaires en développement et les pays en développement enclavés ;

- k) Dispenser des formations sur les grands problèmes économiques internationaux et mener à bien le programme TrainForTrade, afin de renforcer les capacités des parties prenantes concernées et des experts gouvernementaux sur divers aspects des politiques commerciales et les questions connexes de la finance, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, s'agissant notamment de la gestion des ports, des statistiques du commerce et de l'économie numérique ;
- l) Faire entrer en ligne de compte les questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans les trois piliers du sous-programme, contribuant ainsi à la promotion d'un développement inclusif, en mettant l'accent sur le renforcement des compétences économiques et numériques de ces personnes et l'élargissement des possibilités qui leur sont offertes.

12.62 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration, aux niveaux national, régional et mondial, de la formulation de politiques portant sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement durable ;
- b) Amélioration de la coordination entre les gouvernements, en collaboration avec les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, aux fins de l'application de politiques sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement durable ;
- c) Amélioration des connaissances et de la compréhension des décideurs politiques concernant les possibilités d'action, et consensus international sur les nouveaux défis et possibilités que présente le recours à la science, à la technologie et à l'innovation aux fins du développement ;
- d) Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- e) Renforcement des capacités des États membres de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de leurs stratégies nationales de développement ;
- f) Renforcement des capacités des pays à traiter de nouvelles questions clefs en matière de logistique commerciale, y compris s'agissant du transport maritime ;
- g) Amélioration des connaissances et de la capacité des États membres d'appliquer des réformes en matière de facilitation des échanges, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ;
- h) Renforcement de la capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des actions visant à améliorer l'efficacité des transactions commerciales ainsi que la gestion des opérations de transport, grâce notamment au Système douanier automatisé ;
- i) Renforcement de la capacité des décideurs politiques d'évaluer, d'analyser et de formuler des politiques sur les grands problèmes économiques internationaux, dans le cadre du programme « Paragraphe 166 » de la CNUCED<sup>2</sup> et du programme TrainForTrade sur la gestion des ports, les statistiques du commerce et l'économie numérique ;
- j) Renforcement de la compréhension, par les États membres, des possibilités offertes par les domaines de la technologie et de la logistique commerciale en matière d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 et d'autres phénomènes, ainsi que d'accélération de la relève.

---

<sup>2</sup> Paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

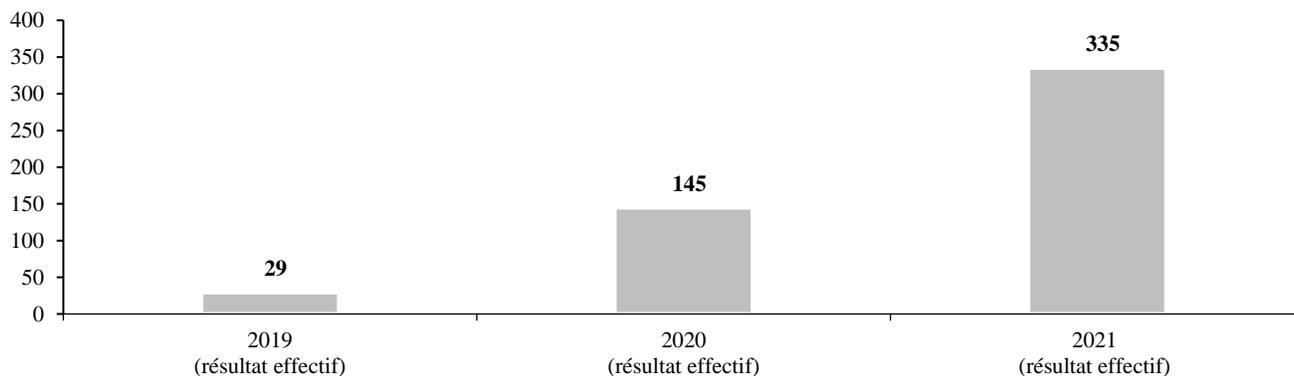
## Exécution du programme en 2021

### Dialogue international enrichi sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, conduisant à une coopération renforcée aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la technologie

- 12.63 La Commission de la science et de la technique au service du développement est l'entité de référence des Nations Unies en ce qui concerne l'exploitation de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement. Pour mener à bien ses travaux, celle-ci peut s'appuyer sur des recherches émanant d'organismes de renom (par exemple, le rapport de 2021 de la CNUCED sur la technologie et l'innovation, qui portait sur les technologies d'avant-garde et les inégalités) et l'accès à une expertise scientifique de premier plan. Les fonctions de secrétariat de la Commission relevant du sous-programme, il est fait usage de ce dernier pour mettre en relation des parties prenantes du secteur de la technologie dans le cadre de divers partenariats axés sur le développement. Divers programmes lancés par la Commission, portant notamment sur l'examen, au niveau des pays, de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, ont aidé les pays en développement à renforcer leurs systèmes d'innovation. Les États membres de la Commission ont par ailleurs profité de partenariats visant le renforcement de leurs capacités technologiques – au moyen par exemple de bourses destinées à des jeunes femmes scientifiques – et de leur maîtrise des technologies spatiales et des mégadonnées, l'objectif étant d'assurer la surveillance des cultures et d'améliorer la sécurité alimentaire. Les activités menées au titre du sous-programme ont également facilité les partenariats visant à former les décideurs des pays en développement aux bonnes pratiques en matière de politiques relatives à la technologie et à l'innovation. À la suite des délibérations tenues par la Commission en 2021 et de sa résolution sur la science, la technologie et l'innovation, il a été décidé de lancer, dans le cadre du sous-programme, un nouveau projet visant à accroître l'aptitude des parties prenantes africaines concernées par la science, la technologie et l'innovation à réaliser des évaluations technologiques susceptibles de les aider à faire de meilleurs choix concernant l'utilisation nouvelle des technologies de pointe aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 12.64 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VI).

Figure 12. VI

**Mesure des résultats : nombre de décideurs des pays en développement bénéficiant d'initiatives mises en œuvre par la Commission de la science et de la technique au service du développement**



## Résultats escomptés pour 2023

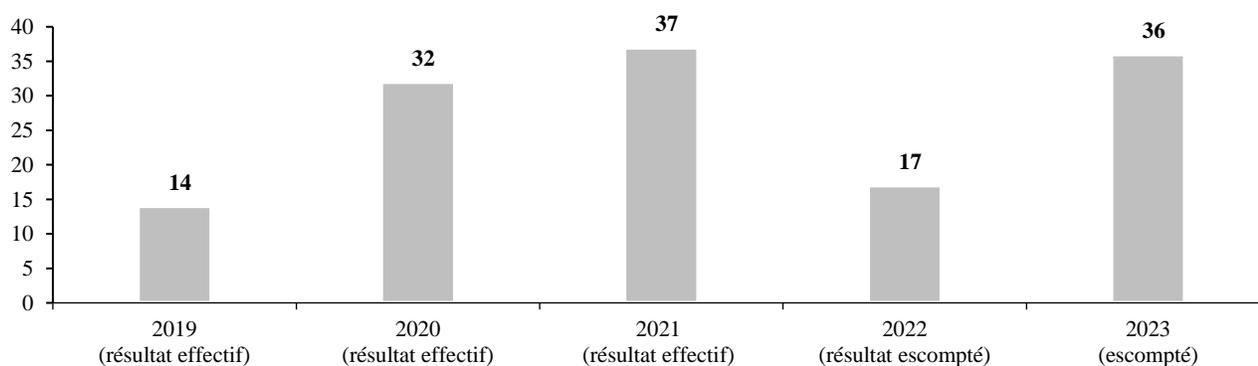
### Résultat 1 : amélioration de la capacité des pays en développement de se conformer aux règles et normes internationales et régionales en matière de facilitation du commerce

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 12.65 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 37 comités nationaux de facilitation des échanges bénéficient d'un appui de la CNUCED en matière de recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui leur incombaient au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir qu'une assistance de ce type soit fournie à 15 comités nationaux de facilitation des échanges.
- 12.66 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VII).

Figure 12.VII

**Mesure des résultats : nombre de comités nationaux de facilitation des échanges épaulés par la CNUCED pour le recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (par an)**



### Résultat 2 : renforcement des moyens d'action des entrepreneuses du secteur numérique aux fins d'une économie numérique plus inclusive

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 12.67 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 200 entrepreneuses du secteur numérique venant de plus de 20 pays en développement, grâce à l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de la cohésion communautaire sous la direction de l'initiative eTrade for Women ainsi qu'à la tenue de débats sur les transformations numériques avec des décideurs politiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'amélioration des compétences de 100 entrepreneuses.
- 12.68 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également facilité la création, en 2021, de trois nouvelles communautés, en Asie du Sud-Est, en Afrique de l'Est et dans les Balkans, lesquelles sont venues s'ajouter à la première communauté de l'initiative eTrade for Women, qui avait vu le jour en Afrique de l'Ouest en 2020, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.69 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.12).

Tableau 12.12  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les gouvernements et le secteur privé acquièrent une meilleure connaissance du rôle joué par les championnes de l'initiative eTrade for Women dans le développement d'une économie numérique plus inclusive	Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement de 50 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women sont améliorées	Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 200 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women sont améliorées et trois nouvelles communautés voient le jour, en Asie du Sud-Est, en Afrique de l'Est et dans les Balkans	Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 200 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women sont améliorées. Au moins quatre communautés eTrade for Women sont en activité dans différentes régions	Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 300 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women sont améliorées. Au moins quatre communautés eTrade for Women sont en activité dans différentes régions

**Résultat 3 : simplification des procédures et formalités du commerce international grâce à l'utilisation du Système douanier automatisé et de son dispositif de guichet unique électronique**

12.70 Le Système douanier automatisé de la CNUCED, dirigé dans le cadre du sous-programme, est un dispositif de gestion intégrée des douanes utilisé par plus de 100 pays et territoires, dont 39 pays les moins avancés, 34 petits États insulaires en développement et 21 pays en développement sans littoral. Ce système a notamment servi à mettre en place un guichet unique électronique permettant de regrouper les opérations des services de l'État, des organismes de réglementation transfrontalière et des douanes, grâce auquel il est possible pour les commerçants de soumettre en ligne, au moyen d'une interface unique, leurs documents d'importation et d'exportation. L'utilisation d'un guichet unique présente de multiples avantages, tels que la simplification et la rationalisation des procédures et formalités du commerce international et l'augmentation des recettes douanières pour les pays bénéficiaires. Ces avantages sont par ailleurs proportionnels au nombre d'organismes participants, du fait de l'intégration accrue des procédures. En Jamaïque, on s'attend à ce que l'utilisation du guichet unique permette de réduire les délais de dédouanement à moins de 29 heures en 2023, contre environ 32 heures en 2020, entraînant une diminution des coûts associés de 20 %. Des projets visant la mise en place du dispositif de guichet unique ont été menés à bien ou sont en cours au Burundi, aux Comores, en Jamaïque, au Kazakhstan, en Ouganda, au Rwanda, au Vanuatu et au Zimbabwe. La Barbade, le Timor-Leste et le Turkménistan se sont également récemment lancés dans la mise en œuvre de projets similaires.

*Enseignements tirés et changements prévus*

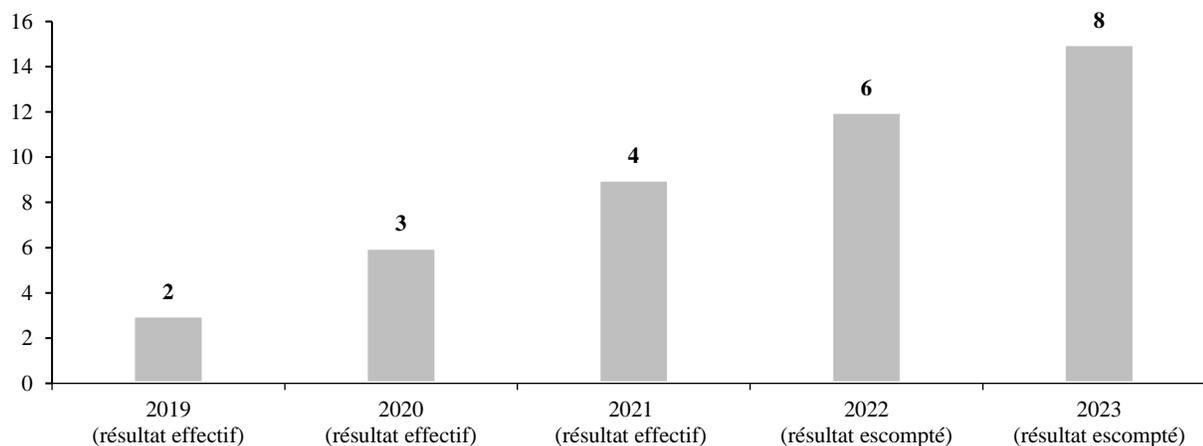
12.71 L'enseignement tiré est le suivant : afin de pouvoir mieux évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du guichet unique électronique ainsi que les retombées et avantages entraînés, il est important de recueillir des données socioéconomiques au préalable et de les analyser. Compte tenu de cet enseignement, on s'attachera, dans le cadre du Système douanier automatisé, à trouver des solutions permettant de renforcer les capacités d'analyse, ainsi qu'à définir des niveaux de référence,

évaluer les retombées socioéconomiques des activités menées et rendre compte des résultats obtenus de manière plus systématique.

12.72 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VIII).

Figure 12.VIII

**Mesure des résultats : nombre de nouveaux organismes de réglementation des frontières et organismes gouvernementaux partenaires utilisant le dispositif de guichet unique électronique du Système douanier automatisé et en bénéficiant**



**Produits**

12.73 On trouvera dans le tableau 12.13 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.13

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science et la technique au service du développement	2	2	1	2
2. Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à ses groupes intersessions	6	6	6	6
3. Notes d'information et rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	2	1	2	2
4. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et réunions d'experts connexes sur des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation	4	1	4	2
5. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission du commerce et du développement, et réunions d'experts connexes	4	–	4	4

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
6. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	2	–	2	2
7. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>50</b>	<b>33</b>	<b>49</b>	<b>55</b>
8. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	3	3	2	3
9. Session annuelle et groupes d'experts intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement	16	13	16	16
10. Séances de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	–	4	–	–
11. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	1	3	3
12. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
13. Sessions annuelles de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	7	2	7	5
14. Sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	7	2	7	7
15. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	6	–	6	6
16. Réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	4	4	4	4
17. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies (en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat)	2	2	2	2
18. Réunions concernant la Semaine du commerce électronique	–	–	–	6
19. Réunions du forum mondial sur la facilitation du commerce et des transports	–	–	–	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
20. Renforcement des capacités, dans le cadre du programme TrainForTrade, dans les domaines suivants : gestion portuaire ; questions liées au commerce, y compris le commerce électronique et les statistiques ; méthode pédagogique	7	7	7	7
21. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs aux transports et aux autres services connexes, y compris le Système douanier automatisé	22	22	22	22
22. Transport, facilitation du commerce et logistique commerciale	2	2	2	2
23. commerce électronique et économie numérique	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>458</b>	<b>448</b>	<b>404</b>	<b>406</b>
24. Ateliers de formation de formateurs : ateliers TrainForTrade de formation de formateurs	55	40	–	–

## Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
25. Ateliers TrainForTrade de formation de formateurs organisés à l'échelle nationale	260	260	300	300
26. Séminaires, ateliers, programmes de bourses et activités de formation sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	80	91	52	52
27. Séminaire sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce, y compris des débats d'experts ad hoc	1	1	1	1
28. Séminaire sur le rôle de la technologie, y compris les technologies de l'information et des communications, et de l'innovation dans le développement, notamment aux fins du transfert de technologie, y compris des débats d'experts ad hoc	1	1	1	1
29. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement, y compris sur les statistiques relatives à l'économie de l'information, les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement et du commerce électronique, et la mesure de l'économie numérique et l'initiative eTrade for Women	10	10	10	12
30. Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), cours régionaux et cours de brève durée	36	30	25	25
31. Séminaires, ateliers et activités de formation sur la science, la technologie, l'innovation et le développement	15	15	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
32. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation</i> et aperçu	–	–	1	–
33. <i>Rapport sur l'économie numérique</i> et aperçu	1	1	–	1
34. <i>Étude sur les transports maritimes</i> et aperçu	1	1	1	1
35. Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	3	3	2	2
36. Stratégies de commerce électronique	3	2	2	2
37. Série <i>Current Studies on Science, Technology and Innovation</i>	2	2	2	1
38. Série <i>Transport and Trade Logistics</i> et <i>Transport and Trade Facilitation</i>	2	2	2	2
39. Rapports thématiques sur le commerce électronique et l'économie numérique, du point de vue notamment des statistiques, du cyberdroit et des questions de genre	2	3	1	2
40. Série Programme TrainForTrade de gestion portuaire	1	1	1	1
41. Évaluations de la préparation au commerce électronique	10	2	7	5
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
42. Documents d'orientation sur les sujets suivants : science, technologie et innovation ; commerce électronique et économie numérique ; logistique commerciale	4	4	4	4
43. Rapport annuel du Système douanier automatisé	1	1	1	1
44. Programme sur le commerce électronique et l'économie numérique, <i>Year in Review</i>	1	1	1	1
45. Notes techniques sur les technologies de l'information et des communications (y compris le commerce électronique et l'économie numérique) au service du développement	2	3	2	2
46. Notes techniques sur la facilitation du commerce	1	1	1	1
47. Notes d'information à l'intention du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
48. Profils économiques et maritimes de pays	1	1	1	1
49. Rapport du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines	1	1	1	–
50. Note technique sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement	–	–	–	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : Semaine du commerce électronique en Afrique ; forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; sessions du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines ; services de conseil sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, sur les orientations et les aspects pratiques du commerce électronique et de l'économie numérique, sur les politiques de transport, les instruments juridiques internationaux et les normes et règles arrêtées au niveau international relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports à l'usage des exploitants portuaires, et sur l'initiative eTrade for All.

**Bases de données et supports numériques** : plateforme d'apprentissage et de renforcement des capacités de la CNUCED, gérée par le programme TrainForTrade, qui forme environ 1 500 personnes par an ; plateforme de statistiques sur le rendement des ports ; répertoire en ligne sur les comités nationaux de facilitation des échanges ; Inventaire mondial des cyberlégislations ; modules de formation en ligne pour les Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, pour 200 participants chaque année ; plateforme en ligne consacrée au transport durable de marchandises ; plateforme de l'initiative eTrade for All.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : bulletins d'information sur le Système douanier automatisé et l'initiative eTrade for All (plus de 2 000 destinataires) ainsi que sur les transports et la facilitation du commerce (plus de 5 000 destinataires), et lettres d'information récapitulatives, brochures, dépliants et pochettes d'information sur la science, la technologie et l'innovation.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, points de presse, entretiens, conférences de presse et articles de presse à l'occasion de la parution de publications majeures relevant du sous-programme et de l'organisation de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : TrainForTrade ; Commission de la science et de la technique au service du développement ; Système douanier automatisé et site Web relatif au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ; plateforme eTrade for All ; plateformes de formation en ligne sur les politiques de l'innovation.

## **Sous-programme 5**

### **Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

#### **Objectif**

- 12.74 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion d'une transformation structurelle durable, l'atténuation des vulnérabilités et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles.

#### **Stratégie**

- 12.75 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) mener des activités de recherche et de coopération technique visant à diversifier les structures d'exportation et de production des pays susmentionnés, notamment en contribuant aux rapports

- que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale et aux rapports sur l'application et le suivi des programmes pertinents ;
- b) mettre en place des programmes de coopération technique pour promouvoir la transformation structurelle par la diversification ;
  - c) plaider, notamment au niveau multilatéral, en faveur du consensus au sein de la communauté internationale du développement en ce qui concerne les mesures qui permettent au mieux de régler les problèmes de développement durable des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral et, à cette fin, cerner les nouvelles approches, organiser des ateliers de formation et de renforcement des capacités et coopérer davantage avec les instituts de recherche des pays les moins avancés et les partenaires de développement ;
  - d) redoubler d'efforts pour aider les groupes cibles à élaborer des politiques nationales et à renforcer leurs capacités, en menant des travaux de recherche et d'analyse innovants et en fournissant un appui technique ;
  - e) rendre plus accessibles un certain nombre d'options stratégiques visant à renforcer les capacités productives nationales et la transformation structurelle pour un développement durable dans les pays en développement et faciliter leur application par le renforcement de la coopération technique axée sur la demande et la fourniture d'un appui aux programmes dans les domaines relevant de la compétence du sous-programme ;
  - f) fournir un appui aux pays les moins avancés qui sont en voie de reclassement ou ont été récemment reclassés pour faciliter une transition sans heurt à leur nouveau statut ;
  - g) étendre l'appui technique apporté aux pays à des aspects tels que les stratégies nationales de développement des capacités productives et de transformation structurelle, les règles d'origine, l'inégalité et la vulnérabilité, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'utilisation des préférences, et la création de valeur ajoutée en ce qui concerne les produits stratégiques et les indications géographiques, ce qui aidera les États membres, notamment les pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière, à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9 et 17 ;
  - h) aider les États membres à faire face à l'incidence socioéconomique de la COVID-19 sur les économies des pays cibles, au moyen de travaux de recherche et d'activités de coopération technique, afin de faciliter la mise au point et l'application de mesures spécifiques à court, à moyen et à long terme visant à renforcer la résilience face à de nouveaux chocs économiques ;
  - i) aider les pays africains à trouver des solutions à leurs problèmes et besoins particuliers, comme envisagé dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'« Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons », et contribuer à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, surtout par des travaux de recherche, des activités de coopération technique et des conseils pratiques.

12.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les pays bénéficiaires connaîtront une plus grande transformation structurelle et une croissance partagée ;
- b) les États membres seront mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques, notamment de déterminer les effets des chocs actuels et futurs, de réduire la vulnérabilité face aux chocs extérieurs et de renforcer la résilience, seront renforcées ;
- c) les pays ayant des besoins spécifiques seront mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques, ce qui renforcera l'efficacité des stratégies de coopération technique ;
- d) les États membres seront mieux à même de mettre en place la Zone de libre-échange continentale africaine.

## Exécution du programme en 2021

### Meilleure compréhension par les dirigeants des problèmes liés à la dette, à la diversification économique et aux ressources naturelles dans les petits États insulaires en développement

- 12.77 Dans le cadre du sous-programme, on a mené des travaux de recherche axés sur les politiques, réunis sous le titre « Building resilience in small island developing States: a compendium of research ». Ce recueil des pratiques visant à renforcer la résilience des petits États insulaires en développement a aidé les dirigeants à mieux comprendre les questions de la dette, de la diversification économique, des recettes touristiques après la COVID-19 et de la conception de produits dans un environnement pauvre en ressources en eau douce. En donnant un éclairage unique aux difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement, il s'est révélé un outil analytique utile et a permis aux dirigeants de formuler des politiques et de planifier les mesures à prendre au regard du développement économique des petits États insulaires en développement.
- 12.78 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.14).

Tableau 12.14

### Meilleure compréhension par les dirigeants des problèmes liés à la dette, à la diversification économique et aux ressources naturelles dans les petits États insulaires en développement

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Pour remédier à l'incidence négative de la COVID-19 sur les recettes touristiques des petits États insulaires en développement, des travaux de recherche basés sur la simulation ont été entrepris en vue d'inspirer des mesures ciblées.	Les dirigeants des petits États insulaires en développement sont mieux armés pour faire face aux difficultés particulières de leur pays grâce aux travaux de recherche factuels et aux recommandations qui sont offerts sur les questions de la dette, de la diversification économique, du tourisme et de la conception de produits dans un environnement pauvre en ressources en eau douce.

## Résultats escomptés pour 2023

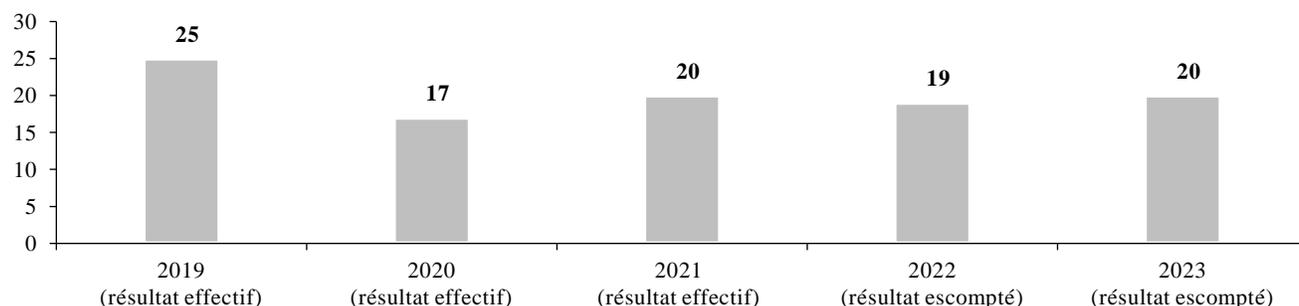
### Résultat 1 : favoriser la résilience économique des pays les moins avancés

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 12.79 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce qu'une vingtaine de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés enregistrent une baisse de l'indice de concentration des importations, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la baisse de l'indice de concentration des exportations dans 28 pays appartenant à cette catégorie. La cible n'a pas été atteinte en raison des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur les résultats économiques des pays, ce qui a entraîné une nouvelle concentration des exportations, une hausse du chômage et l'aggravation de la pauvreté.
- 12.80 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.IX).

Figure 12.IX

**Mesure des résultats : nombre annuel de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés qui ont vu baisser leur indice de concentration des exportations**



Note : La mesure des résultats pour 2021 est une estimation, les données pour 2021 n'étant pas disponibles au moment de l'établissement du présent rapport.

**Résultat 2 : améliorer la participation des pays africains aux chaînes de valeur régionales et mondiales**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 12.81 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'évaluation du réseau douanier régional pour le commerce de transit (SIGMAT) au Burkina Faso et au Niger et à l'évaluation des mouvements transfrontières au poste frontière de Malanville, entre le Bénin et le Niger, grâce auxquelles il a été possible d'établir un plan d'action en faveur d'un programme fonctionnel de transit inter-États et d'appuyer les activités relatives au transit inter-États dans la région, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le recensement des protocoles existants concernant le transit routier inter-États au Bénin, au Burkina Faso et au Niger.
- 12.82 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également facilité les activités relatives au plan d'action pour la mise en place d'un programme fonctionnel de transit inter-États dans la région, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la validation du plan d'action par les pays bénéficiaires, par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel établi, en raison des retards causés par la pandémie de COVID-19.
- 12.83 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.15).

Tableau 12.15  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les ministères du commerce, des transports et de la planification, les chambres de commerce et les acteurs du secteur privé prennent conscience de la nécessité d'instaurer un mécanisme de coordination du	Les pays bénéficiaires sont sensibilisés, par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel établi, aux avantages découlant de la mise en œuvre de la convention régionale sur le transit (Convention sur le	Le réseau douanier régional pour le commerce de transit (SIGMAT) au Burkina Faso et au Niger et les mouvements transfrontières au poste frontière de Malanville entre le Bénin et le Niger sont évalués et les	Les échanges commerciaux inter-États augmentent entre les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) grâce aux orientations et aux conseils fournis par la CNUCED aux fins de la mise en œuvre	Les postes frontière entre les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) sont mieux gérés et les réformes nationales visant à mettre en œuvre la convention régionale sur le transit (Convention sur le transit routier inter-

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
transit et des transports, grâce aux activités de sensibilisation de la CNUCED à cette question	transit routier inter-États des marchandises de la CEDEAO) et de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC	activités relatives au plan d'action en faveur d'un programme fonctionnel de transit inter-États sont facilitées	coordonnée des politiques de transit et de transport inter-États	États des marchandises de la CEDEAO) et l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC sont mieux comprises

**Résultat 3 : renforcer la compréhension des problèmes à surmonter et des possibilités à saisir pour stimuler les capacités productives et la transformation structurelle dans les pays ayant des besoins particuliers**

**Projet de plan-programme pour 2023**

12.84 Les mécanismes institutionnels chargés d'évaluer, de suivre et d'analyser l'évolution des capacités productives ne sont pas développés dans les pays bénéficiaires considérés, d'où un décalage entre les problèmes actuels en matière de développement de la production et les stratégies, les principes directeurs, les cadres d'action et les recommandations qui ont été formulés aux niveaux national et régional en vue de les résoudre. Le sous-programme permet aux pays, grâce à l'indice des capacités productives de la CNUCED, à élaborer et à appliquer des stratégies mieux adaptées à la situation nationale.

*Enseignements tirés et changements prévus*

12.85 L'enseignement tiré est le suivant : la mise en œuvre de stratégies ciblées par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, afin d'effectuer leur transformation productive et de réaliser leur transformation structurelle n'était pas évaluée systématiquement pour permettre de recenser les lacunes dans les capacités productives, ce qui compromettrait le développement de ces pays. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on a commencé à généraliser l'utilisation de l'indice des capacités productives de la CNUCED dans le cadre des évaluations nationales et régionales des lacunes en matière de capacités productives, qui permettront d'être mieux à même de développer, d'entretenir et d'utiliser leurs capacités productives, conformément au Pacte de Bridgetown et aux déclarations ministérielles pertinentes des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

12.86 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.16).

Tableau 12.16  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les autorités nationales et régionales ne sont pas conscientes des lacunes et des points faibles en matière de développement des capacités productives et ne les comprennent pas bien faute de	Les dirigeants nationaux et régionaux comprennent mieux les difficultés et les domaines où les capacités productives sont insuffisantes, grâce à l'indice des	L'indice des capacités productives de la CNUCED est mis à la disposition de tous les pays sur un portail Web spécial et une structure cohérente a été élaborée pour faciliter les	• Des évaluations nationales et régionales des lacunes en matière de capacités productives sont entreprises, en utilisant l'indice des capacités productives et les analyses des	Les évaluations nationales et régionales des lacunes en matière de capacités productives sont utilisées pour établir les profils de vulnérabilité, demandés par l'Assemblée générale, des pays les moins

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
méthodes orientées vers l'action qui permettent d'évaluer la déficience des politiques et d'outils axés sur les données qui permettent de mesurer l'insuffisance des capacités productives	capacités productives de la CNUCED	évaluations nationales et régionales des lacunes en matière de capacités productives	politiques et programmes nationaux, pour au moins cinq pays • Les pays conçoivent et valident des politiques et programmes visant à remédier aux lacunes et points faibles recensés en matière de renforcement et d'utilisation des capacités productives	avancés dont il est jugé qu'il remplissent pour la première fois les critères de reclassement

## Produits

12.87 On trouvera dans le tableau 12.17 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.17

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
1. Rapports destinés au Conseil économique et social, notamment ceux portant sur les profils de vulnérabilité	5	4	1	5
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement (y compris les aperçus <i>du Rapport sur le développement économique en Afrique</i> ) sur les activités en faveur des pays les moins avancés menées à l'échelle de la CNUCED, les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique et l'application des textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	4	1	3	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
3. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et du Comité des politiques de développement	1	2	2	2
4. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	5	4	5	5
5. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2

**Titre IV      Coopération internationale pour le développement**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
6. Projets relatifs au commerce, au transit et au développement visant à renforcer les capacités nationales	2	2	5	1
7. Projets relatifs au Cadre intégré renforcé	2	2	2	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
8. Ateliers sur des questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, les études diagnostique et post-diagnostique sur l'intégration du commerce, les activités commerciales dans le Cadre intégré renforcé, ainsi que la transformation et les progrès structurels permettant la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	14	22	14	13
9. Ateliers sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), les questions revêtant un intérêt thématique et sectoriel pour les pays en développement sans littoral, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, les décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et le commerce et la pauvreté	3	8	9	10
10. Ateliers sur des questions présentant un intérêt pour le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique	1	2	2	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
11. <i>Le Rapport sur les pays les moins avancés</i> et son aperçu	2	2	2	2
12. <i>Le Rapport sur le développement en Afrique</i> et son aperçu	1	1	1	2
13. Rapport sur le renforcement et la mesure des capacités productives	–	–	1	3
14. Rapport sur le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique et document thématique spécial sur l'Afrique	1	1	1	2
15. Études analytiques sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d'origine	1	1	1	1
16. Enseignements tirés des indications géographiques et des analyses connexes en ce qui concerne les pays les moins avancés	2	2	1	–
17. Questions sectorielles, statistiques et thématiques intéressant les pays en développement sans littoral : incidences sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et la réalisation des objectifs de développement durable	2	2	1	1
18. Difficultés rencontrées par les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs de développement durable et mesures à prendre dans le contexte de l'évaluation finale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	1	1	–	–
19. Documents de recherche sur les questions de développement économique dans les pays les moins avancés et en Afrique	–	–	4	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
20. Documents techniques sur le commerce et la pauvreté	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
21. Documents techniques sur le commerce et le développement dans les pays à économie vulnérable, notamment les petits États insulaires en développement	2	1	4	6
22. Documents relatifs au Cadre intégré renforcé, portant notamment sur le transit, les transports et la facilitation du commerce	2	2	2	–

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils pratiques dispensés : a) aux ministères du commerce, des transports et de la planification sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et aux organismes nationaux de statistique sur la mesure des capacités productives des pays en développement sans littoral ; b) aux pays les moins avancés en voie de reclassement ou déjà reclassés sur les stratégies de transition sans heurt ; c) aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays africains sur les questions de commerce et de développement ; d) aux pays les moins avancés et au Cadre intégré renforcé sur les questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent ; consultations sur les activités de la CNUCED concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; consultations avec les organismes partenaires des Nations Unies et les pays africains sur les activités menées dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : conférences sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique, la mondialisation, les stratégies de développement et la cohérence des politiques, organisées à l'intention des États membres et pour au moins 100 participants ; notes d'orientation relatives au *Rapport sur les pays les moins avancés* et au *Rapport sur le développement économique en Afrique*.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et conférences de presse sur le *Rapport sur les pays les moins avancés* et le *Rapport sur le développement économique en Afrique*, articles d'opinion sur les recommandations importantes figurant dans les principaux rapports et d'autres documents de recherche thématiques, et entretiens sur les résultats des travaux de recherche et les mesures proposées.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Vue d'ensemble

12.88 On trouvera dans les tableaux 12.18 à 12.20 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 12.18

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	65 347,1	66 258,0	307,8	610,8	229,9	1 148,5	1,7	67 406,5
Autres dépenses de personnel	736,1	651,7	–	–	–	–	–	651,7
Dépenses de représentation	2,7	8,8	–	–	–	–	–	8,8
Consultants	640,8	329,3	–	–	–	–	–	329,3
Experts	1,2	248,1	–	90,0	3,7	93,7	37,8	341,8
Voyages des représentants	–	177,5	–	–	–	–	–	177,5
Voyages du personnel	75,3	377,8	–	36,5	55,0	91,5	24,2	469,3
Services contractuels	1 372,2	821,6	–	20,0	16,3	36,3	4,4	857,9
Frais généraux de fonctionnement	1 880,9	1 711,1	–	–	–	–	–	1 711,1
Fournitures et accessoires	145,0	276,2	–	–	–	–	–	276,2
Mobilier et matériel	92,8	414,7	–	–	–	–	–	414,7
Subventions et contributions	8,3	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>70 302,4</b>	<b>71 274,8</b>	<b>307,8</b>	<b>757,3</b>	<b>304,9</b>	<b>1 370,0</b>	<b>1,9</b>	<b>72 644,8</b>

<sup>a</sup> Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2022.

Tableau 12.19

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(En nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C), 122 G(AC)
Création	9	1 P-3 à la composante Direction exécutive et administration 1 P-4 et 2 P-3 au sous-programme 1 3 P-4 et 1 P-3 au sous-programme 4 1 P-3 au sous-programme 5

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## Chapitre 12 Commerce et développement

	Nombre	Informations sur les postes
Transfert	–	1 D-1 de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 4 1 D-1, 1 P-5, 3 P-3, 1 P-2, 3 G(1°C) et 9 G(AC) du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration
Réaffectation	–	1 G(AC), au sous-programme 2
Effectif proposé pour 2023	388	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 68 P-4, 78 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C), 122 G(AC)

Tableau 12.20

### Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe<sup>a</sup>

(En nombre de postes)

Catégorie et classes	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Mandat nouveaux et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	5	–	–	–	–	5
D-1	20	–	–	–	–	20
P-5	51	–	–	–	–	51
P-4	64	–	3	1	4	68
P-3	73	–	3	2	5	78
P-2/1	32	–	–	–	–	32
<b>Total partiel</b>	<b>247</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>256</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(1°C)	10	–	–	–	–	10
G(AC)	122	–	–	–	–	122
<b>Total partiel</b>	<b>132</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>132</b>
<b>Total</b>	<b>379</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>388</b>

<sup>a</sup> Y compris quatre postes temporaires [1 économiste hors classe (P-5) et 3 économistes (2 P-4 et 1 P-3)].

12.89 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 12.21 à 12.23 et dans la figure 12.X.

12.90 Comme le montrent les tableaux 12.21 1) et 12.22 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 72 644 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 370 000 dollars (1,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des trois facteurs suivants : a) ajustements techniques ; b) nouveaux mandats et mandats élargis ; c) autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 12.21

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	87,2	192,6	–	–	–	–	–	192,6
B. Direction exécutive et administration	5 445,7	5 434,6	–	93,6	2 710,5	2 804,1	51,6	8 238,7
C. Programme de travail								
1. Mondialisation, interdépendance et développement	10 706,0	11 258,4	–	140,1	(2 715,1)	(2 575,0)	(22,9)	8 683,4
2. Investissement et entreprises	12 419,5	13 392,1	–	–	(67,3)	(67,3)	(0,5)	13 324,8
3. Commerce international et produits de base	13 719,1	14 761,1	–	–	35,0	35,0	0,2	14 796,1
4. Technologie et logistique	9 197,1	8 479,8	153,9	523,6	248,2	925,7	10,9	9 405,5
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	4 625,1	4 914,1	67,3	–	93,6	160,9	3,3	5 075,0
<b>Total partiel (C)</b>	<b>50 666,8</b>	<b>52 805,5</b>	<b>221,2</b>	<b>663,7</b>	<b>(2 405,6)</b>	<b>(1 520,7)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>51 284,8</b>
D. Appui au programme	14 102,8	12 842,1	86,6	–	–	86,6	0,7	12 928,7
<b>Total partiel (1)</b>	<b>70 302,4</b>	<b>71 274,8</b>	<b>307,8</b>	<b>757,3</b>	<b>304,9</b>	<b>1 370,0</b>	<b>1,9</b>	<b>72 644,8</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	758,4	958,4	–	–	958,4
C. Programme de travail					
1. Mondialisation, interdépendance et développement	6 463,7	6 463,7	–	–	6 463,7
2. Investissement et entreprises	2 616,5	2 616,5	–	–	2 616,5
3. Commerce international et produits de base	3 142,3	3 142,3	–	–	3 142,3

## Chapitre 12 Commerce et développement

Composante/sous-programme	2021	2022	Variation	Pourcentage	2023
	(dépenses effectives)	(estimations)			(prévisions)
4. Technologie et logistique	25 991,0	25 791,0	–	–	25 791,0
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	1 329,9	1 329,9	–	–	1 329,9
<b>Total partiel (C)</b>	<b>39 543,4</b>	<b>39 343,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>39 343,4</b>
D. Appui au programme	4 246,4	4 246,4	–	–	4 246,4
<b>Total partiel (2)</b>	<b>44 548,2</b>	<b>44 548,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>44 548,2</b>
<b>Total</b>	<b>114 850,6</b>	<b>115 823,0</b>	<b>1 370,0</b>	<b>1,2</b>	<b>117 193,0</b>

Tableau 12.22

### Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(En nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

Composante/sous-programmes	Changements					Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	30	–	1	17	18	48
C. Programme de travail						
1. Mondialisation, interdépendance et développement	62	–	1	(16)	(15)	47
2. Investissement et entreprises	75	–	–	–	–	75
3. Commerce international et produits de base	82	–	–	–	–	82
4. Technologie et logistique	49	–	4	1	5	54
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	26	–	–	1	1	27
<b>Total partiel (C)</b>	<b>294</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>(14)</b>	<b>(9)</b>	<b>285</b>
D. Appui au programme	55	–	–	–	–	55
<b>Total partiel (1)</b>	<b>379</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>388</b>

#### 2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	1	–	1

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
<b>C. Programme de travail</b>			
1. Mondialisation, interdépendance et développement	–	–	–
2. Investissement et entreprises	–	–	–
3. Commerce international et produits de base	–	–	–
4. Technologie et logistique	1	–	1
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	–	–	–
<b>Total partiel (C)</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>D. Appui au programme</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>13</b>
<b>Total partiel (2)</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>9</b>	<b>403</b>

Tableau 12.23

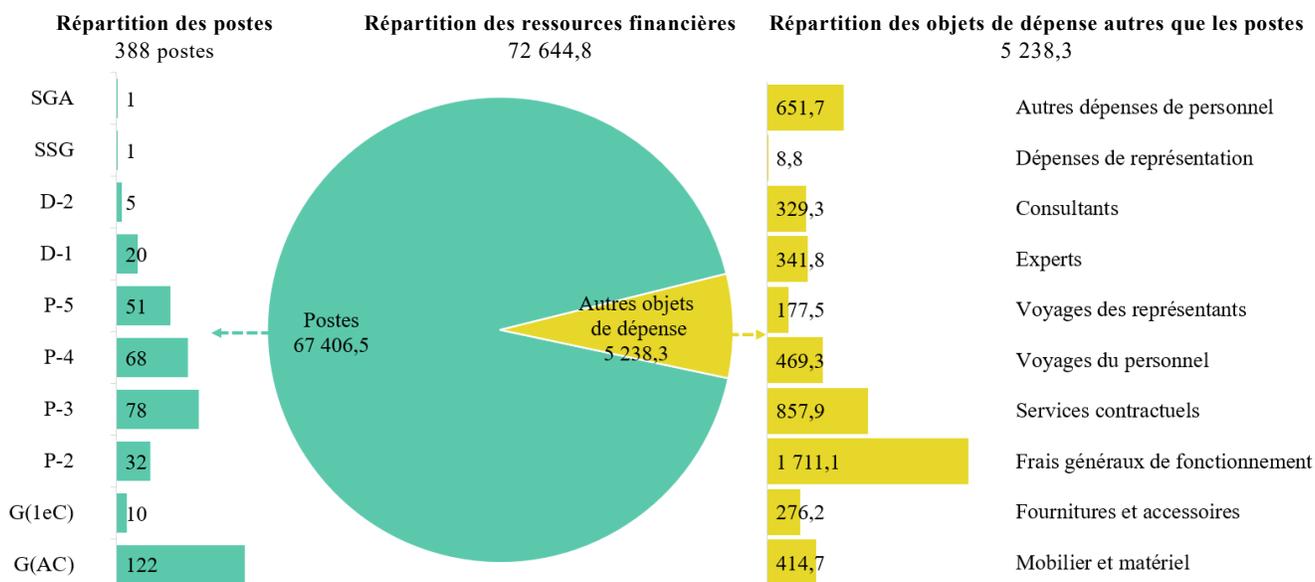
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>2021 (dépenses effectifs)</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>				<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total Pourcentage</i>		
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	65 347,1	66 258,0	307,8	610,8	229,9	1 148,5	1,7	67 406,5
Autres objets de dépense	4 955,4	5 016,8	–	146,5	75,0	221,5	4,4	5 238,3
<b>Total</b>	<b>70 302,4</b>	<b>71 274,8</b>	<b>307,8</b>	<b>757,3</b>	<b>304,9</b>	<b>1 370,0</b>	<b>1,9</b>	<b>72 644,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		247	–	6	3	9	3.6	256
Agents des services généraux et des catégories apparentées		132	–	–	–	–	–	132
<b>Total</b>		<b>379</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>2.4</b>	<b>388</b>

Figure 12.X  
**Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

##### Ajustements techniques

12.91 Comme le montre le tableau 12.21 1), les changements entraînent une augmentation nette de 307 800 dollars qui tient à l'effet-report de la réaffectation de postes en 2022, pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie pour les postes réaffectés :

- a) **Sous-programme 4 (Technologie et logistique) (augmentation de 153 900 dollars).** Un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) a été réaffecté pour être occupé par un(e) économiste et un poste d'assistant(e) de secrétariat [G(AC)] a été réaffecté pour être occupé par un(e) assistant(e) aux statistiques ;
- b) **Sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) (augmentation de 67 300 dollars).** Un poste d'assistant(e) de recherche [G(AC)] a été réaffecté pour être occupé par un(e) assistant(e) de secrétariat ;
- c) **Appui au programme (augmentation de 86 600 dollars).** Un poste de spécialiste de l'information (P-4) a été réaffecté pour être occupé par un(e) spécialiste des affaires intergouvernementales.

##### Nouveaux mandats et mandats élargis

12.92 Dans sa résolution 76/245, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget-programme des propositions relatives à l'application du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), qui avait été adopté à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Par conséquent, et comme le montre le tableau 12.21 1), les changements entraînent une augmentation de 757 300 dollars, qui tient aux crédits demandés pour financer l'exécution des mandats prescrits par le Pacte, en vertu desquels la

CNUCED doit : renforcer ses travaux dans le cadre de ses trois piliers afin de soutenir la mise en œuvre des réformes de facilitation du commerce, y compris l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, et accroître son appui à la conception et à la mise en place de cadres juridiques et réglementaires appropriés qui réduisent les coûts de transaction ; renforcer son programme d'assistance au peuple palestinien au moyen de ressources adéquates et d'activités opérationnelles efficaces, y compris d'études menées dans le cadre de l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'édification d'un État palestinien indépendant ; renforcer les travaux consistant à aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur capacité de participer et de s'intégrer à l'économie numérique, contribuant ainsi à combler le fossé numérique. La répartition entre les composantes et sous-programmes est la suivante :

- a) **Direction exécutive et administration.** L'augmentation de 93 600 dollars tient au fait qu'il est proposé de créer un poste de statisticien(ne) (P-3), en vue de renforcer les travaux menés par la CNUCED sur les pays en développement et l'économie numérique, comme expliqué à l'annexe II ;
- b) **Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement).** L'augmentation de 140 100 dollars correspond aux crédits demandés pour financer la création d'un poste d'économiste (P-3) (93 600 dollars), comme expliqué à l'annexe II, et d'autres objets de dépense (20 000 dollars au titre des experts, 6 500 dollars pour les voyages du personnel et 20 000 pour les services contractuels), afin de renforcer les programmes d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED, y compris les études pertinentes ;
- c) **Sous-programme 4 (Technologie et logistique).** L'augmentation de 523 600 dollars devrait permettre de financer la création de quatre postes d'économistes, dont 3 P-4 (deux pour renforcer les travaux de la CNUCED sur l'économie numérique et un pour renforcer l'appui apporté par la CNUCED à la mise en place de cadres juridiques et réglementaires qui réduisent les coûts de transaction) et un P-3 pour renforcer les travaux de la CNUCED sur l'économie numérique (423 600 dollars), comme expliqué à l'annexe II, et d'autres objets de dépense (70 000 dollars au titre des experts et 30 000 dollars pour les voyages du personnel).

#### **Autres changements**

12.93 Comme le montre le tableau 12.21 1), les changements entraînent une augmentation nette de 304 900 dollars, qui concerne la revitalisation de la CNUCED en vue de la rendre plus adaptée à sa vocation et à même de répondre aux besoins de ses États membres, dans le contexte de l'application du Pacte de Bridgetown, d'un relèvement inégal après la pandémie de COVID-19 et de la nécessité urgente de mettre en œuvre le Programme 2030 qui conserve toute sa pertinence. Ils permettraient à la CNUCED de combler les lacunes dans les principaux domaines pour promouvoir une nouvelle approche de l'économie du développement visant à soutenir davantage les pays en développement, à amplifier les solutions avantageuses pour tous, à cibler les compensations et à prendre pleinement en compte les questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans une perspective de développement. Ils se répartissent comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** L'augmentation nette de 2 710 500 dollars tient à la création du Service des statistiques qui est proposée, notamment le transfert de 18 postes en relation avec les statistiques [1 D-1, 1 P-5, 3 P-3, 1 P-2, 3 G(1°C) et 9 G(AC)] de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, qui relève du sous-programme 1, et la cession d'un poste de chef de service (D-1) à la Division de la technologie et de la logistique, qui relève du sous-programme 4 (augmentation nette des crédits demandés au titre des postes : 2 649 400 dollars), comme indiqué à l'annexe II, et à la redistribution des ressources prévues pour les autres objets de dépense (21 100 dollars pour les consultants et 40 000 dollars pour les voyages du personnel). On trouvera à l'annexe I la justification de la création du Service des statistiques ;
- b) **Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement).** La diminution nette de 2 715 100 dollars tient à la cession de 18 postes, en partie compensée par la création

de deux postes d'économiste (1 P-4 et 1 P-3) (diminution nette des ressources demandées au titre des postes : 2 694 000 dollars), visant à renforcer les travaux sur la soutenabilité de la dette extérieure et les flux financiers illicites, comme indiqué à l'annexe II, et à la diminution de 21 100 dollars des ressources prévues au titre des consultants, qui s'explique par la cession des postes en lien avec les statistiques en vue de la création du Service des statistiques, entité transversale relevant de la composante Direction exécutive et administration ;

- c) **Sous-programme 2 (Investissement et entreprises).** La diminution de 67 300 dollars tient au fait qu'il est proposé, comme indiqué à l'annexe II, de réaffecter un poste d'assistant(e) à la gestion des programmes [G(AC)] pour être occupé par un(e) assistant(e) graphiste, poste pour lequel un taux de vacance de 50 % est appliqué conformément à la pratique établie ;
- d) **Sous-programme 3 (Commerce international et produits de base).** L'augmentation de 35 000 dollars [experts (3 700 dollars), voyages du personnel (15 000 dollars) et services contractuels (16 300 dollars)] tient à l'augmentation des ressources demandées pour financer l'organisation de réunions avec les participants externes, les dispositions prises pour faciliter la participation de ces derniers aux conférences et l'impression de documents relatifs aux politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs ;
- e) **Sous-programme 4 (Technologie et logistique).** L'augmentation de 248 200 dollars tient au transfert d'un poste de chef de service (D-1) de la composante Direction exécutive et administration, c'est-à-dire du Cabinet de la Secrétaire générale, comme indiqué à l'annexe II ;
- f) **Sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux).** L'augmentation de 93 600 dollars tient au fait qu'il est proposé de créer un poste d'économiste (P-3), comme indiqué à l'annexe II.

### Ressources extrabudgétaires

- 12.94 Comme le montrent les tableaux 12.21 2) et 12.22 2), la CNUCED devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 44 548 200 dollars, ce qui permettra de financer 15 postes, comme indiqué dans le tableau 12.22 2). Les ressources extrabudgétaires représentent 38,0 % des ressources totales du présent chapitre.
- 12.95 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de la CNUCED, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

### Organes directeurs

- 12.96 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont la CNUCED assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution [46/235](#) de l'Assemblée générale, tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par la résolution [49/130](#) de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 12.24 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

Tableau 12.24  
**Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	2022 <i>(crédits ouverts)</i>	2023 <i>(prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission de la science et de la technique au service du développement	La Commission se réunit une fois par an et donne des orientations générales concernant le programme de travail. Elle bénéficie des conseils techniques et spécialisés de groupes spéciaux et des participants aux ateliers organisés entre ses sessions pour examiner des questions précises dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Le secrétariat de la CNUCED fournit un appui fonctionnel à la Commission.	Mandat : résolution <a href="#">46/235</a> de l'Assemblée générale Composition : 43 experts gouvernementaux Une session par an Une réunion-débat intersessions par an	146,4	146,4
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	La Commission traite des questions liées à l'investissement et aux technologies et des questions financières connexes, et s'occupe aussi de tout ce qui touche à l'informatique et aux communications dans l'entreprise. Elle est secondée par 16 conseillers siégeant à titre individuel et venant de pays développés et en développement. Elle est ouverte à tous les États membres de la CNUCED et est dotée d'un organe d'experts subsidiaire permanent, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.	Mandat : résolution <a href="#">49/130</a> de l'Assemblée générale <a href="#">TD/442</a> , <a href="#">TD/442/Corr.1</a> et <a href="#">TD/442/Corr.2</a> (Accord d'Accra), par. 202 Composition : 16 experts Une session par an	31,1	31,1
Session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	L'Assemblée générale fixe les dates et le lieu des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tenant compte des recommandations de la Conférence et du Conseil du commerce et du développement. La quinzième session de la Conférence a eu lieu en 2021. Les consultations se poursuivront avec les États membres sur des questions et des mandats.	Mandat : résolution <a href="#">1995 (XIX)</a> de l'Assemblée générale, par. 2 Une session tous les quatre ans	15,1	15,1
<b>Total</b>			<b>192,6</b>	<b>192,6</b>

12.97 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 192 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.25 et dans la figure 12.XI.

Tableau 12.25

**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

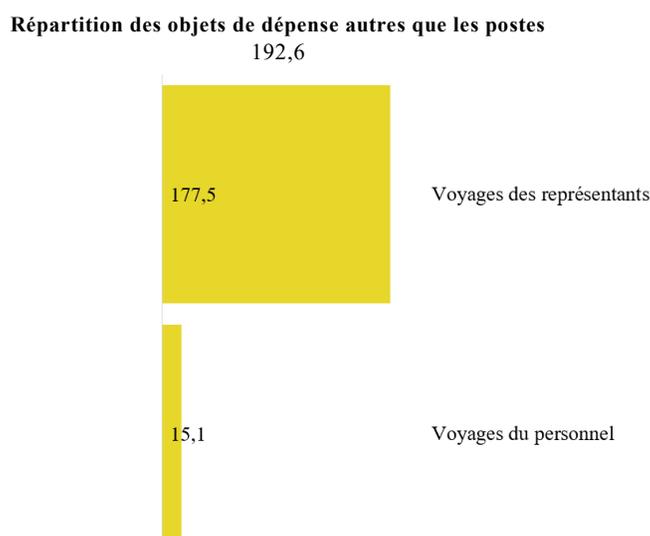
(En milliers de dollars des États-Unis d'Amérique)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Objets de dépenses autres que les postes	87,2	192,6	–	–	–	–	192,6
<b>Total</b>	<b>87,2</b>	<b>192,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>192,6</b>

Figure 12.XI

**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



**Direction exécutive et administration**

12.98 Le Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED coordonne les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il coordonne l'Équipe spéciale de la problématique femmes-hommes, qui est présidée par la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED et a pour mandat d'améliorer et de mieux coordonner les activités de prise en compte des questions de genre, notamment en nommant, pour chaque sous-programme de la CNUCED, des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre, qui sont notamment chargés d'examiner les descriptifs de projet du fonds d'affectation spéciale et de les valider du point de vue de ces questions. L'équipe spéciale chargée de la coordination des statistiques, présidée par la Secrétaire générale adjointe, a pour mandat d'améliorer la coordination des activités statistiques à la CNUCED et d'exploiter les synergies, de fixer des priorités stratégiques et de coordonner les activités statistiques, notamment pour ce qui est de la production, de la diffusion et du renforcement des capacités.

12.99 La Section de la communication et des relations extérieures est chargée de la planification et de l'exécution des activités de la CNUCED touchant les relations extérieures et la communication avec

les médias, la gestion du contenu Web, la liaison avec la société civile et l'exécution de la stratégie de communication, notamment la production et la diffusion d'informations et de produits médiatiques ciblant tel ou tel public. Elle assure, avec efficacité et dans les meilleurs délais, la gestion et le suivi opérationnel du site Web multilingue et met en œuvre la stratégie Web de la CNUCED. Elle promeut également la coopération et les relations de travail avec les organisations de la société civile, telles que les organisations non gouvernementales, les syndicats, les universités et les organisations intergouvernementales, et mène des activités de collecte de fonds et de liaison intergouvernementale touchant l'action de la société civile.

- 12.100 Le Groupe de l'évaluation coordonne et mène des activités qui garantissent et améliorent la qualité et renforcent la portée des programmes et projets de la CNUCED ; à cet effet, il fournit des services de contrôle interne qui prennent les formes suivantes : supervision et gestion des évaluations externes demandées par le Conseil du commerce et du développement, supervision et gestion des évaluations des projets financées au moyen du Compte de l'ONU pour le développement et supervision et coordination des évaluations externes demandées au titre des accords relatifs aux contributions. Il fournit à la direction un soutien et des conseils stratégiques sur le contrôle, les auto-appréciations et les auto-évaluations.
- 12.101 Le Service des statistiques est chargé de veiller à la coordination, à la normalisation et à la cohésion des activités statistiques à l'échelle de l'organisation, et d'effectuer, en toute indépendance, le contrôle de la qualité des statistiques de la CNUCED. Cette entité transversale fournira des statistiques utiles et à jour sur le commerce et le développement et s'emploiera, à l'aide du cadre d'assurance de la qualité des statistiques de la CNUCED, d'harmoniser les normes en matière de statistique pour permettre une meilleure planification, renforcer les effets de synergie et faciliter le contrôle de la qualité.
- 12.102 Le Bureau de la CNUCED à New York a vocation à améliorer la diffusion d'informations et à promouvoir les objectifs de la CNUCED auprès du Siège de l'ONU et des différents acteurs basés à New York et à Washington, notamment en renforçant la coordination avec les entités, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies, les missions diplomatiques, la presse, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les organismes d'assistance technique œuvrant dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement.
- 12.103 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), la CNUCED incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Dans le cadre de son engagement, elle continuera de réduire son empreinte carbone en délaissant les voyages aériens au profit d'outils de communication à distance chaque fois que cela sera possible. La CNUCED étant un organisme non résident hébergé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, son empreinte carbone comprend exclusivement les émissions liées aux voyages aériens.
- 12.104 On trouvera dans le tableau 12.26 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2021, les délais d'achat des billets d'avion ont été moins respectés, ce qui s'explique principalement par le fait que la restriction des déplacements et les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 ont persisté. Toutefois, la CNUCED continue de chercher à améliorer le respect des délais, notamment en suivant l'application des directives connexes au moyen des tableaux de bord du système d'information de gestion et en faisant rapport à la direction une fois par mois. Le portail en ligne consacré aux voyages est utilisé par les membres du personnel pour faire valider leurs demandes d'autorisation de voyage par la direction avant de les introduire dans Umoja. Il sert à repérer les demandes non conformes aux directives d'achat anticipé des billets d'avion et à envoyer des alertes automatiques à la direction. En outre, la CNUCED continue de chercher à sensibiliser le personnel à cette question et à encourager la planification précoce des réunions et conférences, autant que possible.

Tableau 12.26  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	97	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	55	44	37	100	100

12.105 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 8 238 700 dollars et font apparaître une augmentation de 2 804 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 12.92 a) et 12.93 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.27 et dans la figure 12.XII.

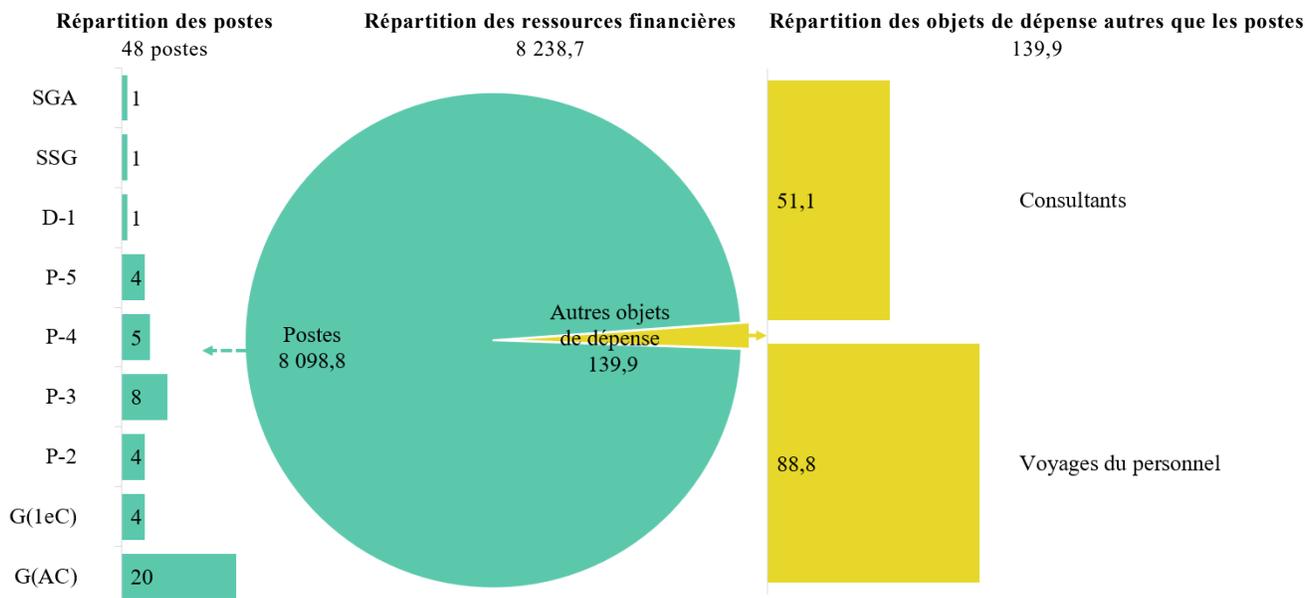
Tableau 12.27  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	5 361,5	5 355,8	–	93,6	2 649,4	2 743,0	51,2	8 098,8
Autres objets de dépense	84,2	78,8	–	–	61,1	61,1	77,5	139,9
<b>Total</b>	<b>5 445,7</b>	<b>5 434,6</b>	<b>–</b>	<b>93,6</b>	<b>2 710,5</b>	<b>2 804,1</b>	<b>51,6</b>	<b>8 238,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	1	5	6	33	24
Agents des service généraux et des catégories apparentées		12	–	–	12	12	100	24
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>60</b>	<b>48</b>

**Figure 12.XII**  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

12.106 Le montant des ressources extrabudgétaires nécessaires à la composante Direction exécutive et administration devrait s'élever à 958 400 dollars, ce qui permettra de financer un poste D-2 et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviraient principalement à améliorer la cohérence des orientations et des activités techniques à l'échelle de l'organisation et à garantir que l'action menée par la CNUCED en vertu des mandats qui lui sont confiés est cohérente, rapide, efficace et axée sur les besoins des pays en développement. Les prévisions de dépenses pour 2023 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2022.

### Programme de travail

#### Sous-programme 1 Mondialisation, interdépendance et développement

12.107 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 8 683 400 dollars et font apparaître une diminution de 2 575 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 12.92 b) et 12.93 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.28 et dans la figure 12.XIII.

Tableau 12.28

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

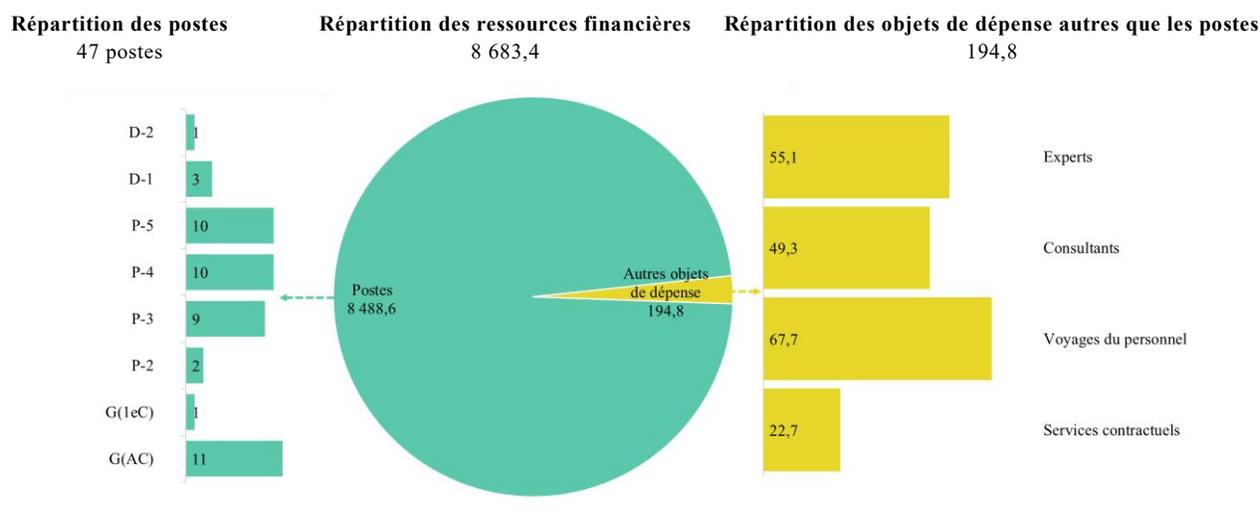
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectifs)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2023 prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	10 508,5	11 089,0	–	93,6	(2 694,0)	(2 600,4)	(23,5)	8 488,6
Autres objets de dépense	197,5	169,4	–	46,5	(21,1)	25,4	15,0	194,8
<b>Total</b>	<b>10 706,0</b>	<b>11 258,4</b>	<b>–</b>	<b>140,1</b>	<b>(2 715,1)</b>	<b>(2 575,0)</b>	<b>(22,9)</b>	<b>8 683,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		38	–	1	(4)	(3)	(7,9)	35
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	(12)	(12)	(50)	12
<b>Total</b>		<b>62</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>(16)</b>	<b>(15)</b>	<b>(24,2)</b>	<b>47</b>

Figure 12.XIII

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

12.108 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 6 463 700 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à diffuser les résultats des travaux de recherche auprès des dirigeants pour permettre à ceux-ci de tirer parti des analyses et des recommandations établies dans le cadre du sous-programme. Les travaux effectués porteront sur : la mobilisation de ressources, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales et régionales en Asie ; l'appui aux pays asiatiques aux fins de

l'adoption de stratégies intégrées et de la coordination stratégique au niveau régional pour un développement résilient, durable et porteur de changements ; la diversification économique et la résilience à la Barbade ; les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé et l'examen des obstacles au commerce et au développement. Les ressources permettraient également de fournir aux pays en développement une assistance technique visant à renforcer la capacité des gouvernements de gérer leur dette efficacement et durablement dans une optique d'élimination de la pauvreté et de développement et dans un esprit de transparence et de bonne gouvernance. Les prévisions de dépenses pour 2023 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2022.

## **Sous-programme 2** **Investissement et entreprises**

12.109 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 13 324 800 dollars et font apparaître une diminution de 67 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 12.93 c) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.29 et dans la figure 12.XIV.

Tableau 12.29

### **Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

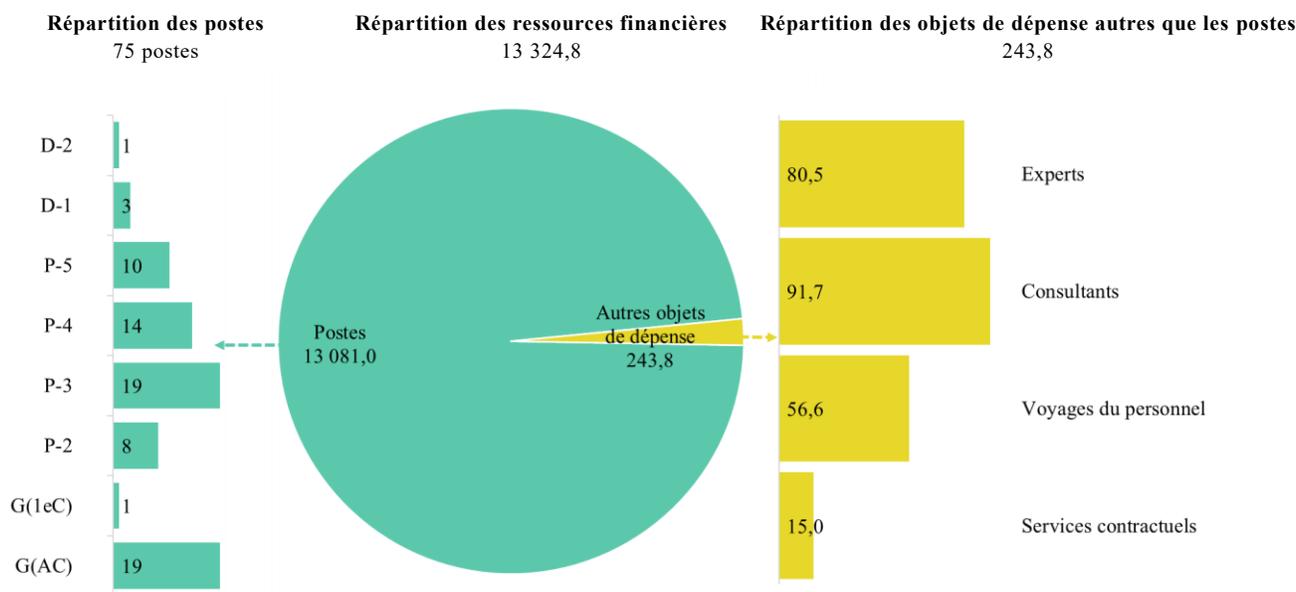
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	12 161,5	13 148,3	–	–	(67,3)	(67,3)	(0,5)	13 081,0
Autres objets de dépense	257,9	243,8	–	–	–	–	–	243,8
<b>Total</b>	<b>12 419,5</b>	<b>13 392,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(67,3)</b>	<b>(67,3)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>13 324,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		55	–	–	–	–	–	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	20
<b>Total</b>		<b>75</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>75</b>

Figure 12.XIV

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

12.110 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 616 500 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à réaliser des projets de coopération technique visant à établir et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement, en particulier ceux à économie des plus vulnérable, à élaborer des politiques propices à l'investissement en faveur du développement durable, ainsi qu'à favoriser le développement du secteur privé, conformément aux stratégies nationales de développement qui contribuent activement à la réalisation des objectifs de développement durable. Les prévisions de dépenses pour 2023 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2022.

**Sous-programme 3  
Commerce international et produits de base**

12.111 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 14 796 100 dollars et font apparaître une augmentation de 35 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 12.93 d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.30 et dans la figure 12.XV.

Tableau 12.30

**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

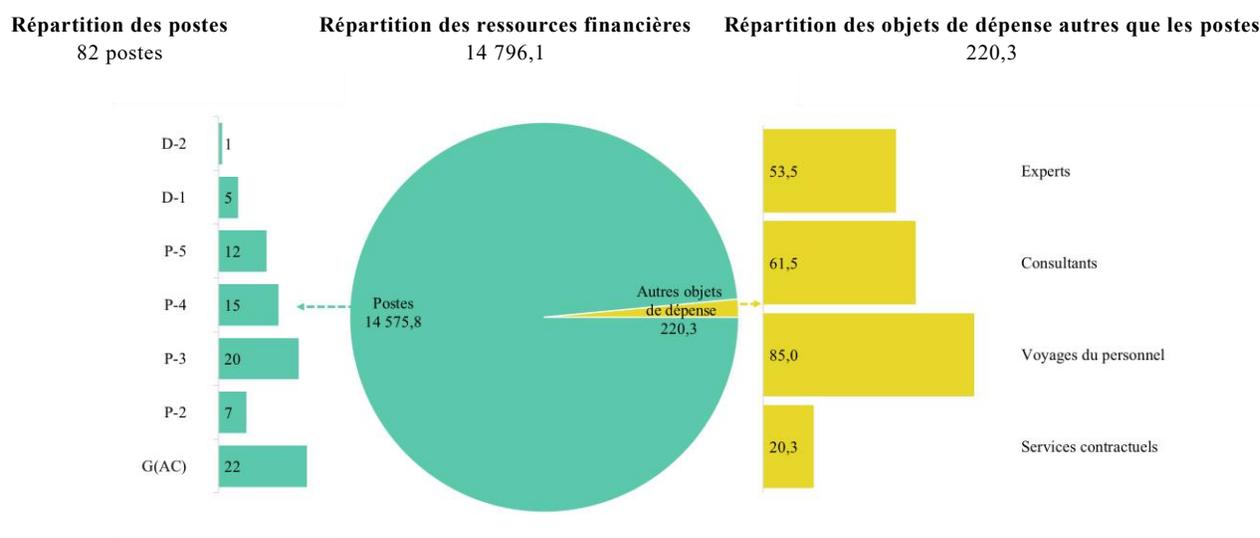
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	13 527,5	14 575,8	–	–	–	–	14 575,8
Autres objets de dépense	191,7	185,3	–	–	35,0	35,0	220,3
<b>Total</b>	<b>13 719,1</b>	<b>14 761,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>14 796,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		60	–	–	–	–	60
Agents des services généraux et des catégories apparentées		22	–	–	–	–	22
<b>Total</b>		<b>82</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>82</b>

Figure 12.XV

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

12.112 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 142 300 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à réaliser, dans les pays qui en font la demande, des projets de coopération technique et de renforcement des capacités dans les domaines suivants : le commerce des biens, des services et des produits de base, l'économie créative, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et le développement durable, les politiques en matière de concurrence et

de protection des consommateurs, les femmes et le commerce, et l'analyse commerciale. Les prévisions de dépenses pour 2023 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2022.

### Sous-programme 4 Technologie et logistique

12.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 9 405 500 dollars et font apparaître une augmentation de 925 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 12.91 a), 12.92 c) et 12.93 e) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.31 et dans la figure 12.XVI.

Tableau 12.31

#### Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

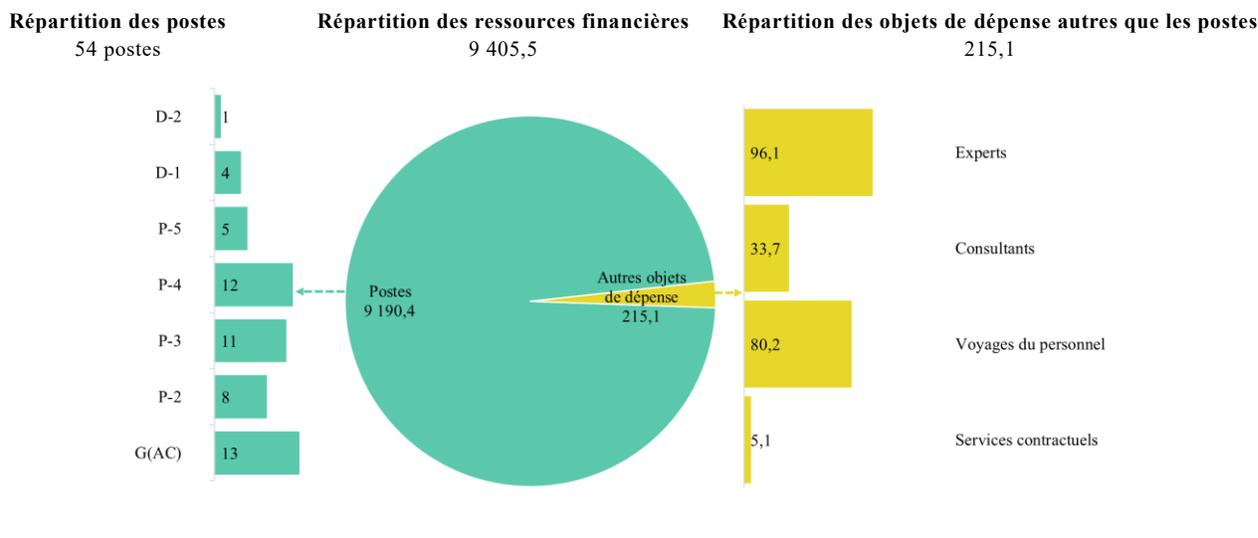
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	9 080,4	8 364,7	153,9	423,6	248,2	825,7	9,9	9 190,4	
Autres objets de dépense	116,6	115,1	–	100,0	–	100,0	86,9	215,1	
<b>Total</b>	<b>9 197,1</b>	<b>8 479,8</b>	<b>153,9</b>	<b>523,6</b>	<b>248,2</b>	<b>925,7</b>	<b>10,9</b>	<b>9 405,5</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		36	–	4	1	5	13,9	41	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13	
<b>Total</b>		<b>49</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>10,2</b>	<b>54</b>	

Figure 12.XVI

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaire**

12.114 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 25 791 000 dollars, ce qui permettra de financer un poste P-4 et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à renforcer les capacités des pays bénéficiaires afin qu'ils soient mieux à même de tirer parti des technologies et de la logistique aux fins du commerce et du développement. Les principaux services d'assistance technique fournis dans le cadre du sous-programme concernent notamment l'automatisation des procédures douanières et d'autres procédures liées au commerce au moyen du système SYDONIA, le renforcement des capacités en matière de commerce électronique, la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, la facilitation du commerce, le transport, la gestion portuaire et d'autres cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux organisés à l'intention d'experts. Les prévisions de dépenses pour 2023 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2022.

**Sous-programme 5**  
**Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

12.115 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 5 075 000 dollars et font apparaître une augmentation de 160 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 12.91 b) et 12.93 f) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.32 et dans la figure 12.XVII.

Tableau 12.32

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

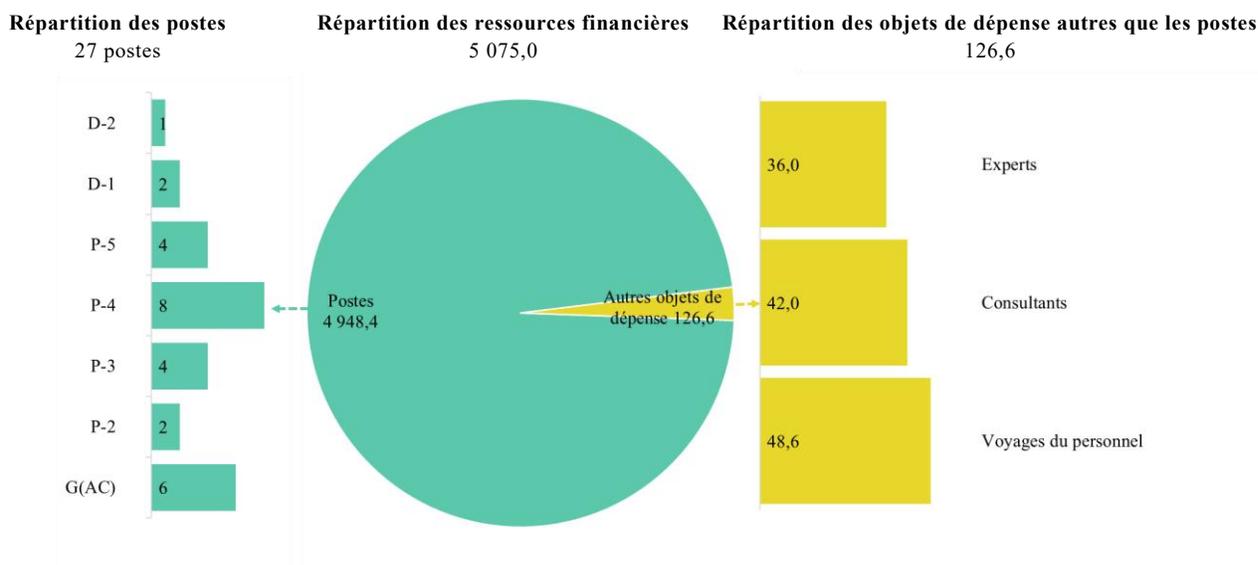
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	4 492,8	4 787,5	67,3	–	93,6	160,9	3,4	4 948,4
Autres objets de dépense	132,3	126,6	–	–	–	–	–	126,6
<b>Total</b>	<b>4 625,1</b>	<b>4 914,1</b>	<b>67,3</b>	<b>–</b>	<b>93,6</b>	<b>160,9</b>	<b>3,3</b>	<b>5 075,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	1	1	5.0	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3.8</b>	<b>27</b>

Figure 12.XVII

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

12.116 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 329 900 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le projet du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à l'élaboration de programmes intégrés visant à réduire les obstacles au développement en favorisant la transformation structurelle, en renforçant les

capacités productives et en améliorant les possibilités d'investissement. Elles permettront également la poursuite d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à développer les capacités productives des pays en développement, aux fins d'une diversification durable de l'économie et des exportations. Elles permettront au sous-programme d'établir et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays les moins avancés et des pays africains pour qu'ils soient mieux à même de concevoir et d'appliquer des politiques nationales et internationales leur permettant d'utiliser efficacement les préférences commerciales et les règles d'origine prévues dans les accords commerciaux unilatéraux et réciproques. Les prévisions de dépenses pour 2023 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2022.

### Appui au programme

- 12.117 L'appui au programme est assuré par deux entités : le Service de la gestion et de l'appui aux programmes, qui regroupe l'ancienne Section de la coopération technique et le Service de la gestion des ressources, et le Service de liaison et d'appui intergouvernementaux.
- 12.118 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 12 928 700 dollars et font apparaître une augmentation de 86 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 12.91 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.33 et dans la figure 12.XVIII.

Tableau 12.33

#### Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

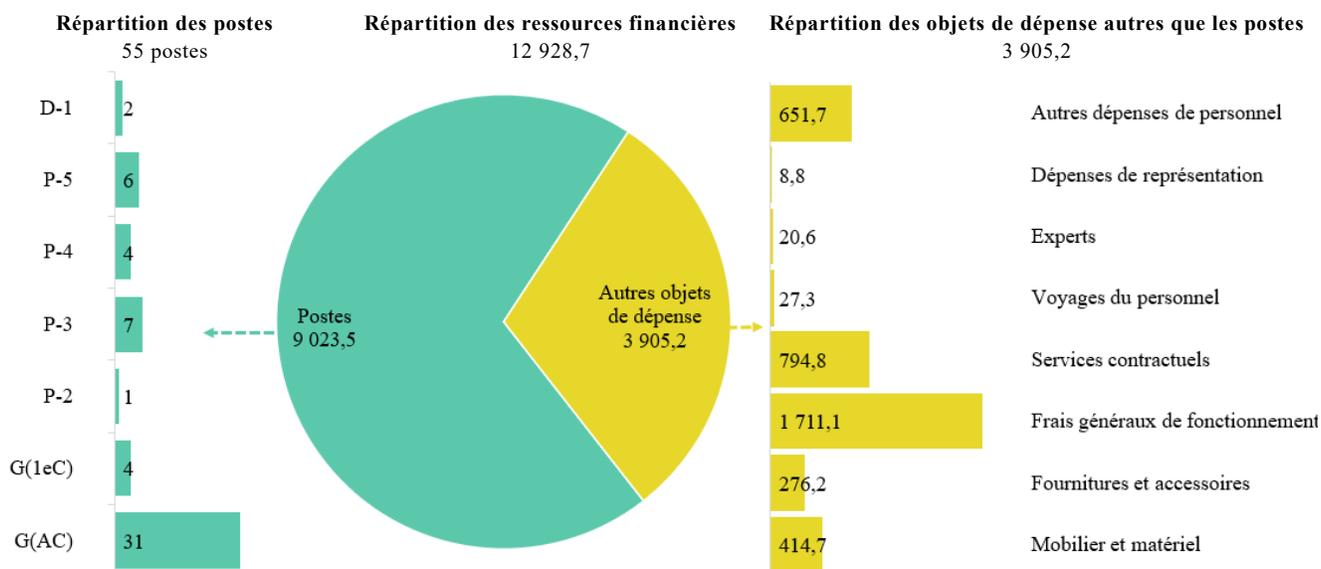
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	10 214,8	8 936,9	86,6	–	–	86,6	1,0	9 023,5
Autres objets de dépense	3 888,0	3 905,2	–	–	–	–	–	3 905,2
<b>Total</b>	<b>14 102,8</b>	<b>12 842,1</b>	<b>86,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>86,6</b>	<b>0,7</b>	<b>12 928,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		35	–	–	–	–	–	35
<b>Total</b>		<b>55</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>55</b>

Figure 12. XVIII

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

12.119 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 4 246 400 dollars, ce qui permettra de financer 13 postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviraient essentiellement à aider les équipes chargées des sous-programmes à mener les activités prescrites de coopération technique et les travaux de recherche et d'analyse et à assurer l'appui administratif lié aux activités extrabudgétaires. Ces ressources permettront également à la CNUCED de participer à plusieurs plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en élaborant des programmes de pays conjoints dans ses domaines de compétence, comme indiqué dans sa publication intitulée Instruments de la coopération technique, et ce, conformément aux directives du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies. Les prévisions de dépenses pour 2023 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2022.

## Annexe I

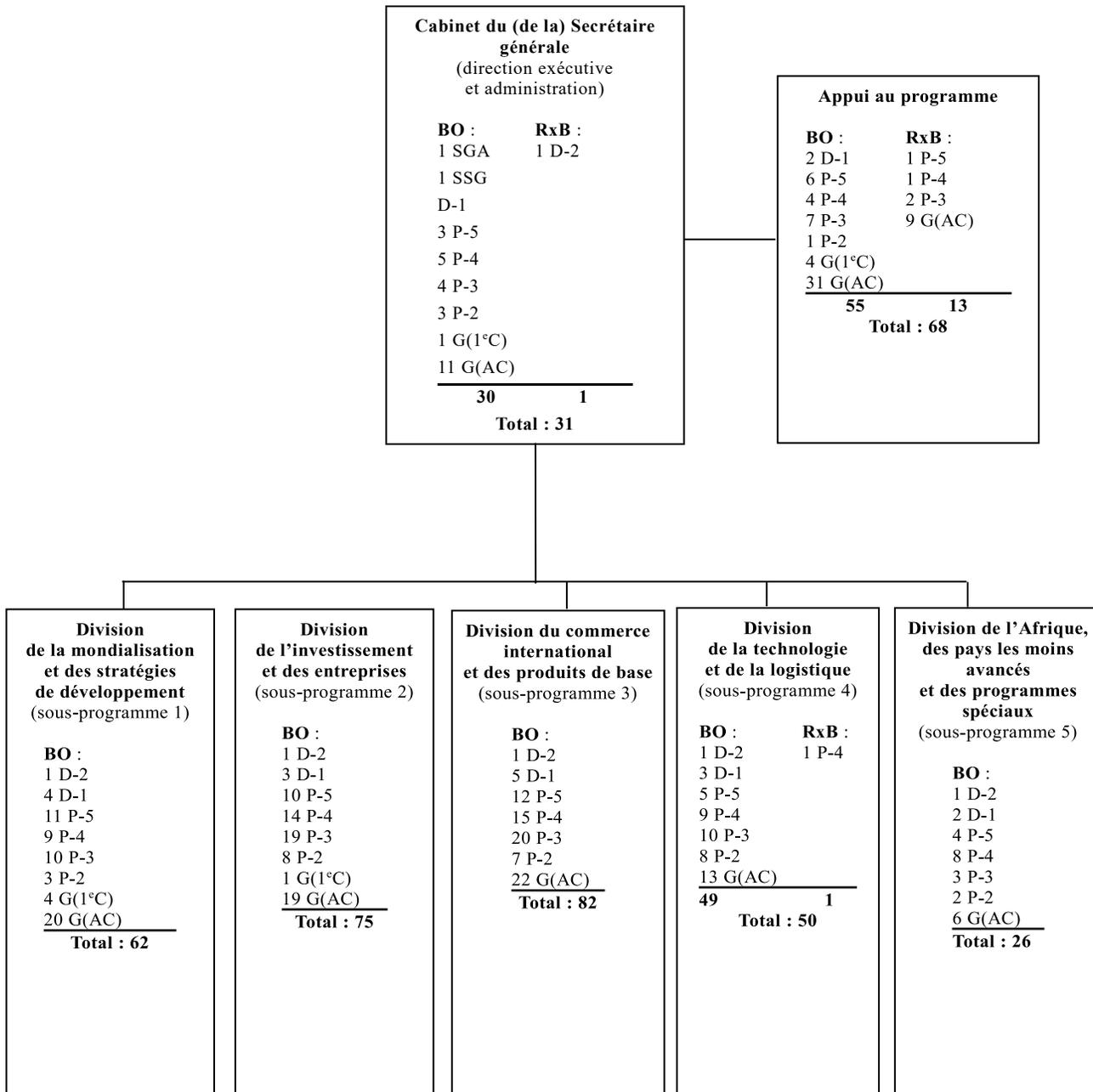
### Organigramme et répartition des postes pour 2023

On trouvera ci-après deux organigramme, le premier montrant la structure retenue pour 2022 [voir [A/76/6 \(Sect. 12\)](#)] et le second la structure qui est proposée pour 2023.

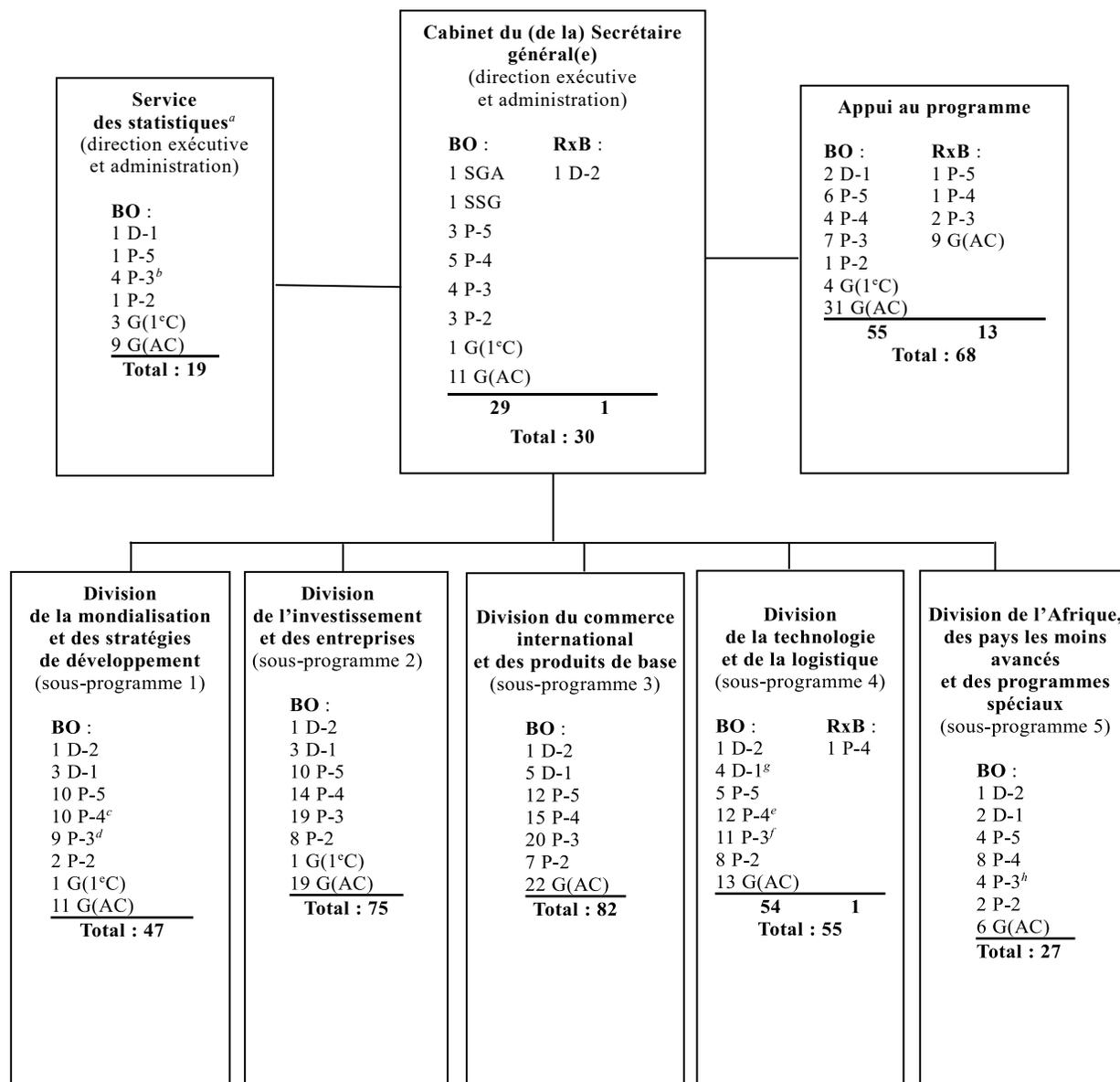
#### Justification des changements proposés

Il est proposé de créer une entité transversale, le Service des statistiques, pour soutenir la revitalisation de la CNUCED et rendre celle-ci plus adaptée à sa vocation, compte tenu de l'importance donnée aux statistiques dans le Pacte de Bridgetown. Placé sous l'autorité directe du Cabinet du (de la) Secrétaire général(e) de la CNUCED, le Service des statistiques travaillera pour tous les sous-programmes afin d'améliorer la planification, de renforcer la cohérence technique et de multiplier les effets de synergie.

### A. Organigramme et répartition des postes approuvés pour 2022



## B. Organigramme et répartition des postes proposés pour 2023



*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Transfert de 18 postes en rapport avec les statistiques du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration.

<sup>b</sup> Création d'un poste de statisticien(ne) (P-3).

<sup>c</sup> Création d'un poste d'économiste (P-4).

<sup>d</sup> Création de deux postes d'économiste (P-3).

<sup>e</sup> Création de trois postes d'économiste (P-4).

<sup>f</sup> Création d'un poste d'économiste (P-3).

<sup>g</sup> Transfert d'un poste de chef de service de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 4.

<sup>h</sup> Création d'un poste d'économiste (P-3).

## Annexe II

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	1	P-3	<b>Création</b> d'un poste de statisticien(ne)	Il est proposé de créer un poste de statisticien(ne) chargé(e) des données ventilées par sexe sur l'autonomisation économique et le commerce et de la mesure de la dimension genre du commerce électronique et du numérique afin de renforcer la collecte et le traitement des données disponibles et la production de statistiques et d'analyses sur les perspectives offertes et les problèmes posés par l'économie numérique, conformément au Pacte de Bridgetown [par. 127 gg)].
	1	D-1	<b>Transfert</b> de 18 postes du sous-programme 1 [chef de service, statisticien(ne) hors classe, statisticien(ne), statisticien(ne) adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe, assistant(e) principal(e) aux statistiques, assistant(e) aux statistiques, assistant(e) aux systèmes informatiques, aide-bibliothécaire et assistant(e) administratif(ve)]	Le transfert de 18 postes de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement s'inscrit dans le cadre de la création du Service des statistiques, entité transversale autonome, visant à revitaliser la CNUCED et à rendre celle-ci plus adaptée à sa vocation, compte tenu de l'importance donnée aux statistiques dans le Pacte de Bridgetown.
	1	P-5		Le Service des statistiques travaillera pour tous les sous-programmes afin d'améliorer la planification, de renforcer la cohérence technique et de multiplier les effets de synergie. Les 18 postes considérés relevaient auparavant du sous-programme 1, mais il est proposé de les transférer à la composante Direction exécutive et administration en raison du caractère transversal des travaux envisagés. Le (la) chef du Service des statistiques (D-1) sera placé(e) sous l'autorité du Cabinet du (de la) Secrétaire général(e) de la CNUCED, comme indiqué dans l'annexe I.
	3	P-3		
1	P-2			
	3	G(1°C)		
	9	G(AC)		
	(1)	D-1	<b>Transfert</b> d'un poste de chef de service au sous-programme 4	Voir la justification présentée sous le sous-programme 4.
Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement)	1	P-4	<b>Création</b> d'un poste d'économiste	Il est proposé de créer un poste d'économiste pour soutenir la revitalisation de la CNUCED afin de rendre celle-ci plus adaptée à sa vocation et à même d'entreprendre efficacement les quatre transformations envisagées dans le Pacte de Bridgetown (par. 39). Le ou la titulaire étudierait la soutenabilité de la dette extérieure et le financement du développement durable après la COVID-19 et mènerait des recherches techniques et des analyses au titre de la contribution de la CNUCED à l'analyse de la viabilité à long terme de la dette et à l'évaluation du financement du développement durable concernant les pays

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				en développement, en s'intéressant particulièrement aux effets à long terme de la pandémie sur la mobilisation durable des ressources financières pour le développement et sur l'intégration du financement de l'action climatique et du financement du développement.
	2	P-3	<b>Création</b> de 2 postes d'économiste	Il est proposé de créer un poste d'économiste pour renforcer le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED, notamment les études pertinentes, conformément aux dispositions du Pacte de Bridgetown [par. 127 bb)]. Le ou la titulaire mènerait des analyses techniques, quantitatives et par modélisation dans le cadre du Groupe de l'assistance au peuple palestinien. Il est proposé de créer un deuxième poste d'économiste pour soutenir la revitalisation de la CNUCED afin de rendre celle-ci plus adaptée à sa vocations et à même d'entreprendre efficacement les quatre transformations envisagées dans le Pacte de Bridgetown (par. 39). Le ou la titulaire travaillerait sur les flux financiers illicites, mènerait des études concrètes et contribuerait à l'élaboration de politiques.
	(18)		<b>Transfert</b> de 18 postes à la composante Direction exécutive et administration	Voir la justification présentée sous Direction exécutive et administration.
Sous-programme 2 (Investissement et entreprises)	1	G(AC)	<b>Réaffectation</b> d'un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) qui sera occupé par un(e) assistant(e) graphiste	La réaffectation proposée vise à renforcer la capacité du sous-programme 2 de livrer aux États membres, avec une plus grande efficacité, grâce à la technologie, des produits facilement accessibles.
Sous-programme 4 (Technologie et logistique)	3	P-4	<b>Création</b> de 3 postes d'économiste	Il est proposé de créer deux postes d'économiste afin de renforcer les travaux menés par la CNUCED pour aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur capacité de participer à l'économie numérique, conformément aux dispositions du Pacte de Bridgetown [par. 127 gg)]. Les titulaires contribueraient à renforcer les travaux de la CNUCED dans les domaines de l'économie numérique, notamment en effectuant l'évaluation de la capacité de pratiquer le commerce numérique et l'analyse des politiques en la matière. Il est proposé de créer un poste d'économiste pour renforcer les travaux menés par la CNUCED dans le cadre de ses trois piliers afin de soutenir les réformes visant à faciliter le commerce et d'accroître son appui à la conception et à la mise en place de cadres juridiques et réglementaires appropriés qui réduisent les coûts de transaction, conformément aux dispositions du Pacte de

## Chapitre 12 Commerce et développement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
	1	P-3	<b>Création</b> d'un poste d'économiste	<p>Bridgetown [par. 127 n)]. Le ou la titulaire renforcerait les travaux relatifs à la facilitation du commerce dans le cadre du programme Système douanier automatisé (SYDONIA) et effectuerait des recherches et la collecte de données.</p> <p>Il est proposé de créer un poste d'économiste afin de renforcer les travaux menés par la CNUCED pour aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur capacité de participer à l'économie numérique, conformément aux dispositions du Pacte de Bridgetown [par. 127 gg)]. Le ou la titulaire renforcerait les travaux de la CNUCEDD en matière de collecte de données et d'établissement de statistiques sur le commerce électronique.</p>
	1	D-1	<b>Transfert</b> d'un poste de chef de service de la composante Direction exécutive et administration	<p>Il est proposé de transférer un poste de chef de service du Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED à la Division de la technologie et de la logistique afin de soutenir la revitalisation de la CNUCED visant à rendre celle-ci plus adaptée à sa vocation et de renforcer les travaux menés par la CNUCED pour réduire les coûts de transaction, conformément aux dispositions du Pacte de Bridgetown. Le ou la titulaire renforcerait les travaux de facilitation du commerce menés dans le cadre du programme SYDONIA.</p>
Sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux)	1	P-3	<b>Création</b> d'un poste d'économiste	<p>Il est proposé de créer un poste d'économiste pour soutenir la revitalisation de la CNUCED afin de rendre celle-ci plus adaptée à sa vocation et à même d'entreprendre efficacement les quatre transformations envisagées dans le Pacte de Bridgetown (par. 39). Le ou la titulaire établirait les indicateurs et statistiques clefs, ainsi que les données qualitatives nécessaires pour l'actualisation et l'amélioration de l'indice des capacités productives.</p>

*Abréviations* : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).